



# Partis politiques en Afrique de l'Ouest

Le défi de la démocratisation  
dans les Etats fragiles



# Partis politiques en Afrique de l'Ouest

Le défi de la démocratisation  
dans les Etats fragiles

Rapport préparé par International IDEA (l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale) dans le cadre de son programme mondial sur la recherche et le dialogue avec les partis politiques.

# Partis politiques en Afrique de l'Ouest

---

Le défi de la démocratisation  
dans les Etats fragiles

Auteur principal :  
Said Adejumobi, professeur associé,  
Lagos State University

Coordination International IDEA pour la recherche et le dialogue : Theophilus Dowetin, directeur de programme pour l'Afrique de l'Ouest, Abdalla Hamdok, directeur, Afrique et Moyen Orient, Joram Rukambe, directeur de programme pour l'Afrique, Per Nordlund, chargé de programme

Rapport préparé par International IDEA (l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale) dans le cadre de son programme mondial sur la recherche et le dialogue avec les partis politiques.

© International Institute for Democracy and Electoral Assistance 2007

International IDEA publications are independent of specific national or political interests. Views expressed in this publication do not necessarily represent the views of International IDEA, its Board or its Council members.

Applications for permission to reproduce or translate all or any part of this publication should be made to:

International IDEA  
SE -103 34 Stockholm  
Sweden

International IDEA encourages dissemination of its work and will promptly respond to requests for permission to reproduce or translate its publications.

ISBN: 978-91-85724-25-3




## Avant-propos

### Série de rapports Sous-régionaux africains

Une démocratie forte et durable dépend de l'existence de partis politiques bien opérationnels. Les partis politiques sont des acteurs cruciaux dans la mise en commun de divers intérêts, dans le recrutement et la présentation de candidats, l'élaboration de propositions de politique concurrente donnant au peuple un choix. Dans une démocratie, il n'y a aucune alternative à la compétition ouverte entre des partis politiques dans des élections. Cependant, les partis politiques, partout dans le monde, sont en crise, sont impopulaires et sont de plus en plus discrédités. Le nombre de leurs membres est en chute, les pratiques internes de gestion sont souvent faibles et peu démocratiques, et les réglementations du système de parti imposent des limites drastiques à la manière dont les partis sont autorisés à fonctionner. En Afrique, les partis politiques sont confrontés à des défis semblables à ceux qui se posent ailleurs dans le monde, défis qui sont en outre exacerbés par divers défis politiques et de développement complexes.


En construisant une connaissance systématique, comparative sur les partis politiques, International IDEA vise à appuyer le renforcement des arrangements institutionnels qui font des partis des acteurs plus efficaces dans le jeu politique. La série de rapports d'International IDEA sur les partis politiques en Afrique est basée sur la recherche et le dialogue avec les partis politiques dans trente pays africains. En Afrique australe, l'étude a couvert douze pays – l'Angola, le Botswana, la République démocratique du Congo, le Lesotho, le Malawi, l'île Maurice, le Mozambique, la Namibie, l'Afrique du Sud, le Swaziland, la Zambie et le Zimbabwe. En Afrique de l'Ouest, l'étude a été menée dans treize pays – le Bénin, le Burkina, le Cap-Vert, la Côte d'Ivoire, le Ghana, la Guinée, le Liberia, le Mali, le Niger, le Nigeria, le Sénégal, la Sierra Leone et le Togo. En Afrique de l'Est, cinq pays ont été couverts – l'Ethiopie, le Kenya, le Soudan, la Tanzanie et l'Ouganda.



---

Cette recherche a été menée en adoptant trois approches. La première a été d'examiner l'environnement sociopolitique et économique dans lequel les partis fonctionnent, et d'étudier les marges au sein desquelles les partis sont autorisés à mener leurs activités politiques et électorales dans les pays respectifs. La seconde a trait aux dispositions légales qui régissent les partis. Ces dispositions comprennent celles régissant la création des partis, leur enregistrement et leur fonctionnement interne, les statuts et règlements en vue de contester les élections, la conduite des campagnes électorales et les agences qui suivent le comportement des partis. La troisième approche a consisté en une analyse approfondie des structures d'organisation des partis et de la manière dont ils fonctionnent réellement.

La série de rapports est censée combler une sérieuse lacune dans la connaissance actuelle relative à l'environnement de régulation externe des partis politiques ainsi qu'aux structures et à l'organisation interne des partis ; à la politique et à l'élaboration de programmes. Les rapports donnent un aperçu unique des défis qui se posent au renforcement des partis politiques et des systèmes de parti dans le cadre de la consolidation et du développement démocratiques et des opportunités qui s'offrent également dans ces domaines. International IDEA espère que les conclusions et les recommandations qui sont présentées ici contribueront à la construction d'une démocratie pluraliste durable en Afrique.

  
Vidar Helgesen  
Secrétaire général,  
International IDEA




## Remerciements

Ce Rapport sur les partis politiques en Afrique de l'Ouest fait partie du Programme de recherche et de dialogue sur les partis politiques et a été entrepris par International IDEA (l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale) pendant les années 2004-2006. Cette recherche a été rendue possible grâce à la participation des personnes et des institutions et partenaires régionaux suivants :

- Augustine Loada, Centre pour la gouvernance démocratique (CGD), Burkina (pour l'Afrique de l'Ouest francophone), avec Luther Yameogo et Thierry Zongo ;
- E. Gyimah-Boadi, Centre pour le développement démocratique (CDD-Ghana), Accra, Ghana (pour l'Afrique de l'Ouest Anglophone), avec Nana Boateng et Elvis Otoo ;
- Jibrin Ibrahim, Centre pour la démocratie et le développement (CDD-Nigeria), avec Stella Amadi.

De nombreux savants et chercheurs ont mené, méticuleusement la recherche nationale, ils ont eu des entretiens avec les partis politiques et ont préparé les études par pays, ou ont assisté les principaux chercheurs dans ces domaines. Au nombre de ces chercheurs figurent Fall M. Ismaila (Senegal), Guy Koku Ahianyo (Togo), Mamadou Bella Balde (Guinée), Fernando L. Cardoso (Guinée-Bissau), Daniel Henrique Costa (Cap-Vert), Sulayman M. B. Fye (Gambie), Meima Sirleaf Karneh (Liberia), Hindowa Momoh (Sierra Leone), Theodule Nouatchi (Bénin), Kaphalo Segorbah (Côte d'Ivoire), et Charles Wiafe-Akenten et Emmanuel Debrah (Ghana).



Nous voudrions remercier tous les chercheurs impliqués dans cette étude pour leurs efforts soutenus qui ont permis de mener à bien nos recherches et entretiens et la préparation des rapports nationaux.

Ce rapport sur l’Afrique de l’Ouest s’est également servi des avant-projets des Rapports nationaux par pays, et nous exprimons notre gratitude à nos autres confrères et consœurs auteurs pour leur contribution et leur coopération. Au cours du processus de la recherche, International IDEA et les partenaires nationaux et régionaux à la recherche ont aussi engagé le dialogue avec des organisations et réseaux régionaux et sous-régionaux afin de mettre au point une feuille de route pour travailler avec les partis politiques en Afrique en 2007 et en 2008. Nous voudrions particulièrement exprimer toute notre reconnaissance à ces institutions et à ces personnes pour leurs contributions, partenariat et soutien à l’initiative d’International IDEA sur la recherche et le dialogue avec les partis politiques. Les collègues d’International IDEA qui ont apporté de précieuses contributions au projet à ses débuts sont Roger Hällhag, Julie Ballington et Kenneth Mpyisi (qui ont depuis quitté l’International IDEA), et Naomi Effah qui a fourni un soutien administratif appréciable.

Nous sommes très reconnaissants à l’endroit des partis politiques des 13 pays ouest-africains dans lesquels cette recherche a été entreprise pour leur appui et leur coopération inestimables. Les pays couverts dans ce rapport sont le Bénin, le Burkina, le Cap-Vert, la Côte d’Ivoire, le Ghana, la Guinée, le Liberia, le Mali, le Niger, le Nigeria, le Sénégal, la Sierra Leone et le Togo. Aussi bien les chefs de parti politique que les cadres ont participé avec enthousiasme aux interviews, aux ateliers de dialogue, et ont rempli les questionnaires qui ont constitué la base de cette étude. A maintes occasions, ils étaient plus que désireux d’exposer avec confiance les problèmes qu’ils rencontrent et de mettre à la disposition des chercheurs divers outils d’information et publications utiles. International IDEA a élaboré des rapports pour quelques-uns de ces pays qui sont disponibles sur le site web < <http://www.idea.int/parties> >.

A part ce rapport sur les partis politiques de l’Afrique de l’Ouest, International IDEA et ses partenaires ont rédigé un rapport panafricain sur les partis politiques, par Mohamed Salih et Per Nordlund, et deux rapports sous-régionaux, par Michael Chege pour l’Afrique de l’Est et Khabele Matlosa pour l’Afrique australe. Ces rapports peuvent être consultés sur le site web < <http://www.idea.int> >.



# Table des matières

<b>1. Méthodologie</b> .....	13
<b>2. Introduction</b> .....	19
2.1 Grandes lignes de ce rapport .....	19
2.2 Historique et contexte .....	20
<b>3. L’Afrique de l’Ouest : partis politiques et systèmes électoraux</b> .....	27
3.1 Systèmes de parti.....	27
3.2 Confiance et capital social.....	30
3.3 La stabilité du système de parti .....	34
3.4 L’inclusion sociale des partis.....	35
3.5 Institutions et systèmes électoraux.....	36
<b>4. Régulation externe et fonctionnement interne des partis</b> .....	41
4.1 Régulations de l’accès aux médias .....	41
4.2 Fonctionnement interne des partis .....	44
4.3 La sélection et les compétences des candidats.....	46
4.4 Campagnes électorales .....	47
4.5 Participation au processus de vote .....	48
4.6 Conditions pour l’enregistrement des partis politiques et pour l’annulation de leur enregistrement et sanctions .....	49
<b>5. Conclusion et recommandations</b> .....	53
5.1 Conclusion .....	53
5.2 Recommandations .....	54
<b>Sigles et abréviations</b> .....	56
<b>Références bibliographiques</b> .....	57
<b>A propos de l’auteur</b> .....	59
<b>A propos d’International IDEA</b> .....	60
<b>Tableaux</b>	
Tableau 1 : les principaux partis politiques de l’Afrique de l’Ouest .....	14

Tableau 2 : libertés civiles et les libertés politiques dans 13 pays ouest-africains, 2006.....	23
Tableau 3 : notes de l'Index de développement humain pour les pays de l'Afrique de l'Ouest et les niveaux de taux d'alphabétisation adulte.....	24
Tableau 4 : le nombre de partis politiques dans neuf pays ouest-africains.....	28

## **Schémas**

Schéma 1 : le pluralisme des systèmes de partis politiques en Afrique de l'Ouest.....	29
Schéma 2 : note sur la corruption en 2005 de Transparency International de quelques pays ouest-africains .....	31





# Chapitre 1

## Méthodologie





# Chapitre 1

---

## Méthodologie

En construisant un savoir comparatif systématique sur les partis politiques, International IDEA a l'intention d'explorer la possibilité de renforcer les appuis institutionnels qui font des partis des acteurs plus efficaces dans le jeu politique. Bien que les partis soient un élément de nos discussions journalières, on note une connaissance systématique limitée de leur régulation et de leur fonctionnement interne dans les différents pays. Nous connaissons très peu les problèmes opérationnels auxquels ils sont confrontés et pensons rarement aux défis qu'ils ont à relever maintenant et à l'avenir. L'objectif de ce programme d'International IDEA de recherche et de dialogue avec les partis politiques est de contribuer à un environnement favorable au développement des partis politiques, et de cette façon, contribuer à la démocratie.

Les recherches faites sur les partis n'ont jusqu'ici pas conduit à l'élaboration du type idéal de parti politique, et il pourrait ne pas être possible de le faire. L'objectif est donc de ne pas établir un modèle idéal et universel de parti politique, mais d'examiner et de collecter des informations sur la variété extraordinaire des partis qui fonctionnent dans les différents systèmes politiques du monde. Les résultats de l'étude peuvent aider les partis à identifier et à échanger les bonnes pratiques et à apprendre les uns des autres.

Le programme a cours dans plus de 75 pays du monde. En Afrique de l'Ouest, cette étude a été menée dans 13 pays – le Bénin, le Burkina, le Cap-Vert, la Côte d'Ivoire, le Ghana, la Guinée, le Liberia, le Mali, le Niger, le Nigeria, le Sénégal, la Sierra Leone et le Togo. International IDEA et ses partenaires à la recherche ont entrepris des recherches et des entretiens avec des partis politiques dans 12 pays, le tout réuni couvrant 20 principaux partis politiques (ils sont regroupés dans le tableau 1). Dans sept pays, la recherche n'avait eu lieu que dans le contexte national, la législation nationale et les réglementations des partis politiques ; aucune interview

avec des partis politiques n'a été réalisée dans ces cas. Cela est indiqué dans le tableau ci-dessous par 'réglementations nationales uniquement'.

**Tableau 1 : Les principaux partis politiques de l'Afrique de l'Ouest**

Pays	Nom des partis (anglais)	Nom des partis (langue nationale)	Sigle
Bénin	National regulations only		
Burkina	Alliance for Democracy and Federation-African Democratic Rally	L'Alliance pour la démocratie et la fédération - Rassemblement démocratique africain	ADF/RDA
	Congress for Democracy and Progress	Congrès pour la démocratie et le progrès	CDP
	National Union for Democracy and Development	Union nationale pour la démocratie et le développement	UNDD
	Party for Democracy and Progress/Socialist Party	Parti pour la démocratie et le progrès/Parti socialiste	PDS/PS
	Union for Rebirth/ Sankarist Movement	Union pour la renaissance / Mouvement sankariste	UNIR/MS
Cap-Vert	National regulations only		
Côte d'Ivoire	National regulations only		
Gambie	People's Progressive Party		PPP
	United Democratic Party		UDP
	National Convention Party		NCP
	National Reconciliation Party		NRP
	Alliance for Patriotic Reconciliation and Construction		APRC
	People's Democratic Organization for Independence and Socialism		PDOIS
Ghana	National Democratic Congress		NDC
	New Patriotic Party		NPP
Guinée	National regulations only		
Guinée-Bissau	National regulations only		
Liberia	National regulations only		
Mali	Democratic Republican Union	Union pour la république et la démocratie	URD
	Malian People's Rally	Rassemblement du peuple malien	RPM
	Party for Education, Culture, Health and Agriculture in Mali	Parti pour l'éducation, la santé, la culture et l'agriculture au Mali	PESCAM
	Sudanese Union-African Democratic Rally	Union soudanaise - Rassemblement démocratique africain	US-RDA
Niger	National regulations only		

Pays	Nom des partis (anglais)	Nom des partis (langue nationale)	Sigle
Nigeria	All Nigeria People's Party		ANPP
	All Progressive Grand Alliance		APGA
	Alliance for Democracy		AD
	People's Democratic Party		PDP
Sénégal	Alliance of Progress Forces	Alliance des forces du progrès	AFP
	Democratic League-Movement for the Labour Party	Ligue démocratique/Mouvement pour le parti du travail	LD/MPT
	Senegalese Democratic Party	Parti démocratique sénégalais	PDS
	Socialist Party	Parti socialiste	PS
	Union for Democratic Renewal	Union pour le renouveau démocratique	URD
Sierra Leone	National regulations only		
Togo	National regulations only		

Trois questionnaires ont été utilisés dans le cadre cette étude. Le premier portait sur l'environnement sociopolitique et économique dans lequel évoluent les partis et sur les marges de liberté et les restrictions pour la réalisation de leur politique et leurs activités électorales. Le deuxième questionnaire avait trait aux dispositions légales qui régissent les partis. Ces dispositions comprennent la création des partis, leur enregistrement et fonctionnement interne, les règles et réglementations établies pour se présenter aux élections, la conduite des campagnes électorales et les agences qui suivent le comportement des partis. Cette recherche a été principalement documentaire. Les constitutions, les actes législatifs et les ordonnances prises par l'exécutif, les règles et les réglementations ainsi que les codes et les ordonnances des commissions électorales, les jugements des plus hautes cours dans les pays concernés, les statistiques officielles, les rapports de l'Organisation des nations unies pour la science et la culture (Unesco), l'index des libertés de Freedom House Index, le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), le rapport sur le développement humain et l'index de perception de la corruption de Transparency International sont entre autres des sources qui ont été utilisées pour obtenir des informations pertinentes sur le contexte du pays et sur les réglementations externes.

Le troisième questionnaire constituait une analyse profonde des structures d'organisation des partis et de la manière dont ils fonctionnent réellement. Les informations avaient été collectées à travers des interviews directes avec les chefs de plusieurs partis. Dans la plupart des cas, cinq leaders et responsables de chaque parti avaient été interviewés. Chaque interview avait pris au moins une heure et quelques-unes étaient allées au-delà. Quelquefois il avait été nécessaire d'avoir plus d'un entretien avec un chef ou un responsable de parti. En choisissant les

représentants des partis pour les entretiens, nous avons pris soin d'interviewer au moins un des hauts responsables, le représentant du corps législatif, de préférence au niveau national, une responsable des femmes et un responsable de la jeunesse. Là où le trésorier d'un parti était disponible, il ou elle a été interviewé (e). Donc, le récit du fonctionnement interne des partis est essentiellement basé sur les informations et réponses des chefs de parti. Le but visé est de dresser un portrait des partis réalisé par les leaders eux-mêmes.

Avant toute interview avec les leaders, leurs partis étaient informés du projet de recherche et recevaient une présentation d'ensemble de ladite recherche. Les rencontres avec les leaders avaient lieu sur rendez-vous. La plupart des chefs de parti étaient coopératifs et soucieux de ne pas perdre du temps. Occupés qu'ils étaient par d'autres préoccupations pressantes, certains ont manqué de temps pour approfondir les questions, tandis que pour d'autres trouvaient que le questionnaire prenait plus de temps qu'ils n'étaient disposés à en donner (deux ou trois sessions d'interview étaient requises pour certains leaders). Quelques-uns étaient réticents et peu disposés à répondre de façon détaillée à des questions qui suscitaient en eux une certaine gêne, comme celles qui concernaient l'élection des chefs au sein du parti, ou les descriptions des structures internes des partis et le choix des candidats. A certaines questions, qui abordaient les revenus du parti, le financement des campagnes électorales, les chefs de parti n'étaient pas en mesure de fournir des informations suffisantes et fiables, soit par ignorance soit qu'ils ne voulaient pas en parler.

Le travail de recherche a débuté en Afrique de l'Ouest par l'organisation au Ghana en mai 2004 d'un test préalable du questionnaire. Par la suite, en juillet 2004, s'est tenu, à Ouagadougou au Burkina, un atelier de méthodologie de trois jours à l'intention des chercheurs de l'Afrique de l'Ouest pour discuter dans le détail du questionnaire sur les structures et le fonctionnement des partis.

La base de données qui sera établie dans le cadre de cette recherche sera utile à ceux qui voudraient examiner de plus près le fonctionnement des partis politiques dans le monde.

Des rapports nationaux séparés ont été élaborés pour nombre de pays sur la base des deux questionnaires relatifs au contexte du pays, aux réglementations externes et à l'environnement, aussi bien que les interviews avec les chefs de parti.

Après la phase de recherche, des ateliers nationaux et régionaux de dialogue ont été organisés entre les partis politiques, les chercheurs, les représentants de la société civile et les acteurs internationaux pour valider les conclusions de la recherche et discuter de l'agenda pour d'autres recherches, débats et réformes. De tels ateliers régionaux



de dialogue ont été tenus au Burkina en juin 2005, pour l'Afrique de l'Ouest. Par ailleurs, des ateliers nationaux de dialogue ont été organisés au Burkina en novembre 2004, au Mali en novembre 2005, au Ghana en février 2005, au Nigeria en janvier 2006, et au Sénégal en janvier 2005. Ces dialogues ont donné l'occasion aux chefs de parti de faire part aux autres des difficultés et des défis auxquels ils sont confrontés et au public et aux intellectuels de dire aux chefs de parti comment ils perçoivent les partis politiques et comment ils pensent que les problèmes au sein de ceux-ci pourraient être abordés.

Les informations collectées auprès des partis politiques au cours des entrevues avec leurs chefs et les discussions lors des ateliers de dialogue ont constitué une source majeure pour la préparation de ce rapport.

Ce document fait partie d'une série de rapports sous-régionaux publiés par IDEA et qu'accompagne un rapport régional sur l'Afrique. Grâce à ces rapports régionaux, nous espérons aboutir à quelques conclusions significatives sur l'état des partis politiques dans différentes régions du monde, les problèmes et les défis auxquels ils sont confrontés au 21<sup>e</sup> siècle et les mesures qui peuvent être prises pour leur trouver des solutions.



# **Chapitre 2**

## **Introduction**





## Chapitre 2

### Introduction

#### 2.1 Grandes lignes de ce rapport

Le rapport est subdivisé en cinq chapitres. Le chapitre 1 présente la méthodologie sur laquelle la recherche s'est basée. Le chapitre 2 présente l'historique et le contexte de cette recherche. Il est conçu pour mettre au jour les liens nécessaires entre les partis politiques, l'histoire politique des pays et la nature, le modèle et les évolutions du processus de démocratisation dans la sous-région. Par ailleurs, ce chapitre souligne les points communs et les différences entre les pays anglophones et francophones d'Afrique de l'Ouest. En particulier, il montre qu'actuellement, bien que le contexte politique ait connu de nettes améliorations, d'importants problèmes en termes de respect des libertés civiles et de garantie de la liberté politique dans plusieurs pays ouest-africains sont à relever. Ces aspects du rapport éclairent aussi les chapitres suivants, et en particulier les conclusions et les recommandations.

Le troisième chapitre se rapporte aux systèmes électoraux et de parti politique en Afrique de l'Ouest et au fait que presque tous les pays ouest-africains ont adopté le pluralisme politique. Cependant, dans certains de ces pays, malgré l'existence de deux ou plusieurs partis politiques indépendants, l'espace électoral est monopolisé par un parti dominant qui contrôle quasiment l'exécutif et le législatif. Dans d'autres, le pouvoir politique et l'espace électoral sont dissociés. Bien que les partis politiques les plus décriés parmi les institutions, les gens préfèrent le multipartisme et la démocratie électorale au régime militaire et au monopartisme dictatorial. Ce chapitre traite aussi des facteurs relatifs à la faiblesse du système de parti en Afrique de l'Ouest et des causes qui font que la démocratisation dans la sous-région demeure à la phase embryonnaire. Il faudra du temps aux partis pour qu'ils se stabilisent et se consolident. Ce chapitre aborde aussi la question de la juste représentation au sein

des structures politiques et de la prise de décision en faveur des groupes marginalisés, surtout les femmes, les handicapés et les jeunes, alors que le système majoritaire, consistant à tout prendre quand on est vainqueur, prévaut actuellement à travers l'Afrique de l'Ouest.

Dans certains pays de l'Afrique de l'Ouest, il existe un très grand fossé entre les dispositions légales mises en place pour garantir une compétition juste et équitable, un bon fonctionnement des partis politiques et la réalité. Les réglementations sur l'accès aux médias, le fonctionnement interne des partis politiques, les sanctions au sein des partis, la sélection des candidats et les campagnes des partis sont développées dans le chapitre 4.

Le chapitre 5 présente les conclusions et les recommandations.

## 2.2 Historique et contexte

La nature, le caractère, le fonctionnement et la performance des partis politiques en Afrique de l'Ouest ne peuvent pas être dissociés de l'histoire politique et des processus de démocratisation des pays de la sous-région. Il y a de nettes différences entre les pays d'Afrique de l'Ouest anglophone et francophone où les divers pouvoirs coloniaux ont laissé différentes traditions et structures ; cependant, des tendances communes et visibles existent dans leurs cheminements politiques.

On constate qu'il y a trois principaux cycles politiques en Afrique de l'Ouest. Le premier étant la courte époque immédiatement après les indépendances quand régnait la démocratie multipartite. Les tensions et les contradictions du système de parti du moment ont très tôt engendré un deuxième cycle-, l'époque de la domination des partis uniques et des dictatures militaires. Cette époque a été marquée par les interventions militaires au Togo en mai 1963, au Nigeria en janvier 1966, et au Sénégal de 1966 à 1974, quand il y avait un régime à parti unique. Dans certains cas, les partis politiques étaient complètement bannis, et dans d'autres il n'y avait pas de partis d'opposition, l'espace politique était entièrement artificiel.

Le troisième cycle est l'ère de démocratisation qui a commencé à la fin des années 1980 et 1990 en Afrique de l'Ouest. La nature, le modèle et le cours du processus de démocratisation avaient été plutôt irréguliers dans la sous-région. Dans quelques-uns des pays, ce processus a été couronné par des conférences nationales au cours desquelles les autorités politiques en place ont été mises en question, ce qui a ouvert la voie à l'émergence du 'pouvoir populaire.' Tandis que les conférences nationales ont réussi à faciliter le changement de régime et la libéralisation significative de l'espace

politique, en permettant aux partis politiques de prospérer dans des endroits comme le Bénin, elles n'ont pas connu les mêmes succès au Togo. La conférence nationale était un modèle standard en Afrique de l'Ouest francophone. Dans certains autres pays, le processus de démocratisation a été organisé de manière formelle à travers des programmes de transition politique, comme ce fut le cas au Ghana et au Nigeria. Dans ce modèle, les militaires ont élaboré des programmes de transition politique par étapes en vue de passer le pouvoir aux politiciens civils. Une troisième situation est que le processus de démocratisation dans son déroulement a dégénéré en guerres civiles et en conflits. La Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Liberia et la Sierra Leone sont des exemples. De même, il y a actuellement des menaces sérieuses d'éclatement de la violence dans plusieurs pays – les agitations séparatistes en Casamance au Sénégal depuis 1982, la rébellion touareg au Mali et au Niger (qui pour le moment a été réprimée), et le problème du Delta du Niger au Nigeria. Toutes choses qui menacent la santé politique de l'Afrique de l'Ouest.

Le résultat du processus de démocratisation en Afrique de l'Ouest, comme Abdoulaye Bathily l'a noté (Bathily 2005), renferme des contrastes frappants. Presque tous les pays de la sous-région présentent de nombreux signes d'instabilité politique durable et pourraient être qualifiés d'Etats fragiles. Quelques-uns sont encore victimes de conflits non résolus (Côte d'Ivoire) ; d'autres se sont engagés sur le chemin de la paix civile avec difficulté et avec le soutien de la communauté internationale (Guinée-Bissau, Liberia et Sierra Leone) ; d'autres sont encore sous l'emprise d'une autocratie, avec les régimes s'accrochant avec ténacité au pouvoir et refusant aux autres partis l'espace nécessaire à la modernisation politique (le Burkina, la Gambie et le Togo) ; cependant d'autres ont fait des progrès significatifs dans le jeu démocratique et ont passé avec succès l'épreuve des deux élections démocratiques, avec des partis politiques de l'opposition ou des candidats capables de renverser des régimes politiques au pouvoir et des chefs, par le processus démocratique (Bénin, Ghana et Sénégal). Au Bénin, des élections libres ont été organisées depuis 1990.

La récente élection présidentielle au Sénégal, le 25 mars 2007, a fait ressortir la fragilité du processus de démocratisation en Afrique. Pendant que le Sénégal est reconnu pour ses références démocratiques, sa culture démocratique a été menacée par cette élection. La loi électorale a été amendée (de façon irrégulière) moins de six mois avant les élections, en violation de l'article 2(1) du Protocole additionnel sur la démocratie et la bonne gouvernance de 2001 de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Le protocole stipule qu'aucune modification de fond ne sera faite aux lois électorales dans les six derniers mois avant les élections, sauf avec le consentement d'une majorité d'acteurs politiques. Au Sénégal, les partis de l'opposition se sont opposés avec véhémence et ont condamné l'amendement qui a été perçu comme bénéficiant seulement au parti au pouvoir. Il n'y avait pas non plus

de consensus politique parmi les acteurs politiques autour de l'amendement ni un accord national sur ce dernier.

En dépit de la fragilité du processus démocratique et la réelle possibilité d'un renversement de tendance dans beaucoup de pays, l'Afrique de l'Ouest a constaté des progrès relatifs dans la libéralisation politique avec un contexte amélioré pour l'existence, le fonctionnement et la performance de partis politiques. En comparaison des deux décennies passées, l'espace civique s'est ouvert de manière remarquable, avec des organisations de la société civile florissantes, un respect des droits de l'homme et de l'Etat de droit comparativement amélioré, et une explosion de médias libres. Par exemple, il existe actuellement au Mali environ 30 journaux privés, 147 stations de radio locales indépendantes, sept stations de radio d'Etat et une station de télévision nationale. Au Ghana, il y a 35 journaux déclarés (dont 33 privés), environ 52 stations de radio et 9 stations de télévision (dont 8 indépendantes). De la même façon, le Mali a plus de 1 000 organisations de la société civile qui opèrent dans différents domaines de la vie sociopolitique du pays. Au Togo, il y a au moins 5 stations de télévision privées, plus de 30 stations de radio privées qui émettent en FM, et environ 40 journaux privés et magazines. En Guinée, il n'y a aucune radio ou station de télévision privée, et pourtant le cadre juridique existe déjà dans le pays pour que cela décolle. En août 2005, une loi (décret D/2005/037/PRG/SGG) a été votée qui autorisait la création de stations de radio privées dans le pays. En bref, l'Etat ne monopolise plus l'espace médiatique dans beaucoup de pays ouest-africains, et cela a fourni un meilleur accès à la communication à la fois aux partis au pouvoir et aux partis d'opposition ; quant à l'électorat, il avait davantage d'informations politiques.

Le régime d'enregistrement des partis a été assoupli dans plusieurs pays, comparé à la situation au milieu des années 1960 et au début des années 1990. Il est plus facile de créer des partis politiques qu'auparavant. Par conséquent, il existe plus de partis qu'il n'y en avait il y a deux décennies. Leur nombre varie de 130 en Côte d'Ivoire à 77 au Sénégal, 22 au Liberia et 10 au Ghana. Cependant, la capacité et l'efficacité de ces partis restent faibles. Les handicaps historiques associés aux difficultés internes et externes ont limité leurs capacités. Les faibles compétences d'organisation et d'engagement et le manque de démocratie interne et d'orientation idéologique sont quelques-uns des problèmes auxquels ils sont confrontés.

Les contraintes environnementales, qu'elles soient démographiques, politiques ou, sociales et les facteurs économiques affectent aussi le fonctionnement efficace des partis politiques en Afrique de l'Ouest. D'abord, la population d'Afrique de l'Ouest est actuellement estimée à 295 millions d'habitants, et il est prévu que ce chiffre atteigne 430 millions en 2020. Les moins de 15 ans représentent 45 % de la population. Cette structure démographique pose de sérieuses questions aux partis politiques. Presque la

moitié de la population n'a pas d'impact électoral direct étant donné qu'elle n'est pas en âge de voter, et dans sa majorité ne fait pas partie du système de parti, alors que dans le même temps, elle est la source de demandes majeures de services de santé, d'éducation, de nourriture, de formation, etc. La question se pose donc de savoir à quel point les partis politiques sont démographiquement et démocratiquement ; se pose aussi le problème plus sérieux de la façon dont le pouvoir politique sera transmis à une nouvelle génération, à la fois dans le système de parti et dans la politique nationale en général.

Deuxièmement, pendant que le contexte politique s'est amélioré considérablement, il y a de sérieux problèmes quant au respect des libertés civiles et la garantie de la liberté politique dans beaucoup de pays ouest-africains. Selon les documents Freedom House, les pays ouest-africains sont irréguliers quant à la protection des libertés civiles, le respect de l'Etat de droit et des libertés politiques. Le tableau 2 est instructif.

**Tableau 2 : Libertés civiles et liberté politique dans 13 pays ouest-africains, 2006**

Pays	Droits civils	Libertés civiles	Statut
Burkina	5	3	Partiellement libre
Côte d'Ivoire	6	6	Pas libre
La Gambie	5	4	Partiellement libre
Ghana	1	2	Libre
Guinée	6	5	Pas libre
Guinée-Bissau	3	4	Partiellement libre
Liberia	4	4	Partiellement libre
Mali	2	2	Libre
Niger	3	3	Partiellement libre
Nigeria	4	4	Partiellement libre
Sénégal	2	3	Libre
Sierra Leone	4	3	Partiellement libre
Togo	6	5	Pas libre

Source : Freedom House, *Freedom in the World Report, 2006* (Washington, DC: Freedom House, 2006).

Comme le tableau 2 l'indique, seuls trois pays – Ghana, Mali et Senegal – sont classés comme libres quant à la garantie des libertés civiles, l'Etat de droit et la

liberté politique ; sept sont tombés dans la catégorie partiellement libre et trois dans la catégorie de pas libre. Le fait qu'une majorité de pays tombent dans la catégorie de partiellement libre suggère que les pays ouest-africains sont encore à l'étape initiale de la démocratisation, et des efforts considérables, de la part des acteurs tant internes qu'externes, pourraient être nécessaires pour pousser le processus de démocratisation vers un meilleur climat politique d'ouverture et de respect des libertés civiles et des libertés politiques.

Le troisième défi est l'épineux problème de pauvreté dans la sous-région. L'Afrique de l'Ouest renferme les pays les plus pauvres du monde. Les quatre pays les moins développés dans l'Index de développement humain (HDI) du PNUD pour 2006 sont en Afrique de l'Ouest – Burkina Faso, Mali, Niger et Sierra Leone – et tous les autres pays ouest-africains sont dans la fourchette des bas revenus sur le classement du PNUD. Dans ce contexte de pauvreté généralisée, il est difficile pour les partis politiques de collecter les ressources nécessaires pour faire un travail politique efficace et mobiliser les gens.

Le taux élevé de l'analphabétisme dans la sous-région complique le problème. Le tableau 3 traduit la pauvreté et les niveaux d'analphabétisme.

**Table 3 : Classement des Index de développement humain des pays d'Afrique de l'Ouest et des taux d'alphabétisation**

Pays	Estimations du HDI (2006)	Alphabétisation des adultes (2004) (%)
Togo	147	59,6
Gambie	155	-
Sénégal	156	39,3
Nigeria	159	66,8
Bénin	163	39,8
Côte d'Ivoire	164	-
Guinée-Bissau	173	-
Burkina	174	19,0
Mali	175	12,8
Sierra Leone	176	17,1
Niger	177	-

Source : Rapport du PNUD sur le développement humain, 2004 et 2006.



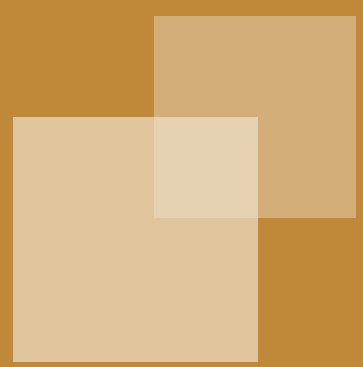
Sur les 177 pays couverts par le Rapport du PNUD sur le développement humain, les cinq derniers pays étaient des pays de l'Afrique de l'Ouest. Le Liberia n'a pas été inclus dans le rapport.

En résumé, la fragilité du processus de démocratisation en Afrique de l'Ouest et le milieu socioéconomique précaire représentent aussi de sérieux défis et de contraintes – mais aussi des opportunités – pour les partis politiques en Afrique de l'Ouest. De la façon dont les partis politiques surmonteront ces contraintes et ces défis dépendront leur efficacité et leurs performances, ainsi que l'évolution de la démocratisation en Afrique de l'Ouest.



# Chapitre 3

**L'Afrique de l'Ouest :  
systèmes électoraux  
et de partis politiques**





## Chapitre 3

---

### L'Afrique de l'Ouest : systèmes électoraux et de partis politiques

#### 3.1 Systèmes de partis

Dans le contexte actuel, presque tous les pays ouest-africains fonctionnent dans un système de démocratie pluraliste. La route vers cette dernière diffère de pays à pays. Certains pays (par exemple le Sénégal) ont établi avec le temps une longue tradition de politique pluraliste ; dans certains autres (par exemple le Ghana, le Nigeria) c'était le produit de luttes politiques prolongées, pendant que dans d'autres encore (comme au Togo) la pression des donateurs a été un facteur clé pour pousser à l'ouverture de l'espace politique au pluralisme. Au Togo, la pression de l'Union européenne sur le gouvernement en 2004, conduisant à un accord en 22 engagements, y compris la facilitation du dialogue politique national et des élections législatives, avait été déterminante au régime du président Gnassingbé Eyadema qui a concédé de l'espace politique à la démocratie pluraliste. Au Liberia, l'intervention de la communauté internationale à travers l'établissement de l'accord de paix complet de 2003 a ouvert la voie à une transition politique qui a permis d'organiser des élections générales démocratiques en 2005. Au Nigeria, les premières étapes du processus de redémocratisation en 1999 ont vu l'étouffement de l'espace des partis politiques, avec l'Etat et la Commission électorale nationale indépendante (INEC) imposer des conditions difficiles pour la création de partis politiques. Il a fallu l'intervention de la Cour suprême en 2002 pour que l'INEC libéralise l'espace des partis politiques et permette l'apparition de partis concurrents.

Les règles de création des partis politiques ont été simplifiées dans de nombreux pays africains.

Le tableau 4 montre le nombre de partis existants dans certains pays de l'Afrique de l'Ouest.

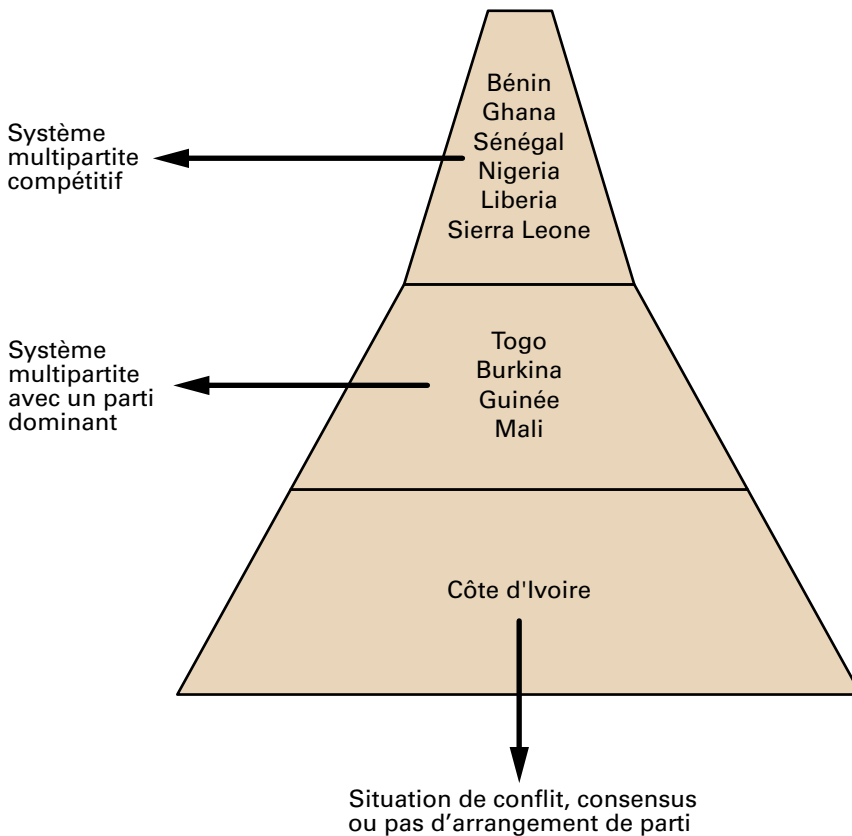
**Tableau 4 : Nombre de partis politiques dans neuf pays d'Afrique de l'Ouest**

Pays	Nombre de partis politiques
Burkina	103
Côte d'Ivoire	130
Ghana	10
Guinée	46
Liberia	22
Mali	94
Nigeria	41
Sénégal	77
Togo	68

L'éclosion des partis politiques ne garantit pas nécessairement le multipartisme. Il est par conséquent nécessaire de faire la distinction entre l'existence d'un grand nombre de partis politiques et un système de parti. Dans la première situation, il y a beaucoup de partis mais il n'y a aucune compétition significative entre eux ; un seul parti domine. Dans le deuxième cas, il y a un système pluraliste compétitif et démocratique. C'est ce qu'on appelle un système de parti. Dans un authentique système de parti on note l'existence de deux ou plusieurs partis politiques indépendants activement engagés dans la compétition pour la conquête du pouvoir politique, avec une présence significative en termes de résultats électoraux.

Le schéma 1 représente la nature du pluralisme des systèmes de parti en Afrique de l'Ouest.

### Schéma 1 : Le pluralisme des systèmes de partis politiques en Afrique de l'Ouest



Dans la classification ci-dessus, dans certains pays, en dépit de l'existence de deux ou plusieurs partis politiques indépendants, l'espace électoral est pratiquement monopolisé par un parti dominant qui contrôle l'exécutif et une bonne partie du pouvoir législatif. Dans certains autres pays, le pouvoir politique et l'espace électoral sont dispersés. Par exemple, le paysage politique actuel est équilibré au Liberia, surtout au sein du législatif. Le Congrès pour le changement démocratique, la principale opposition, a une majorité à la Chambre basse, pendant que la Coalition pour la transformation du Liberia (COTOL), qui est une coalition de quatre partis politiques (le Liberia Action Party, le Liberia Unification Party, le Liberia People's Democratic Party et le True Whig Party), détient la majorité à la Chambre haute. Au Sénégal, l'élection présidentielle de 2003 a été vivement disputée entre le candidat du parti au pouvoir d'alors, Abdou Diouf, et le candidat de la coalition de l'opposition,

Abdoulaye Wade. Il a fallu attendre le deuxième tour pour que Wade batte Diouf avec un score de 58,49 % des voix contre 41,51 % pour ce dernier. En Sierra Leone, les élections présidentielles et législatives d'août 2007 ont été vivement contestées entre le All People's Congress (APC) et le Sierra Leone People's Party (SLPP), ce dernier étant le parti au pouvoir.

### 3.2 Confiance et capital social

Dans la plupart des pays ouest-africains, le niveau de confiance que les gens font aux partis politiques est relativement très bas. De même, les relations entre partis sont peu développées dans plusieurs des pays étudiés. Lorsque les partis sont incapables de trouver des consensus et de développer une confiance mutuelle, il est encore plus difficile d'en faire autant avec la population. Cependant il existe plusieurs raisons à ce manque de confiance de la population envers les partis politiques.

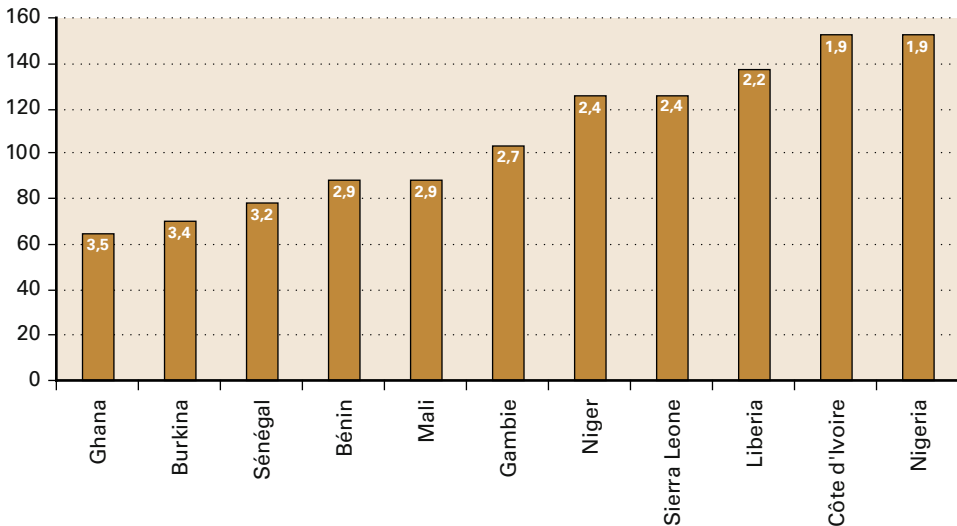
La première est le problème de corruption en Afrique de l'Ouest. La corruption demeure rampante dans beaucoup d'Etats ouest-africains et en général dans les pays africains, et précisément au niveau des dirigeants politiques.

Les partis politiques permettent d'introniser des dirigeants dans une démocratie, et les tendances à la corruption de ces derniers se répercutent très négativement sur les partis politiques. En effet, les partis sont dans certains cas les bénéficiaires directs des actes de corruption. Par exemple, au Nigeria, au crépuscule du règne de Olusegun Obasanjo, un problème majeur, d'intérêt national, s'est posé en 2006-2007. Il s'agissait des pratiques de corruption des responsables du parti au pouvoir au Nigeria, le People's Democratic Party (PDP), pendant les élections générales de 2003 et du détournement de fonds d'un organisme de l'Etat fédéral au profit d'un compte fictif pour financer le parti. Un audit spécial a montré que le Fonds de développement de la technologie du pétrole (PTDF), lequel devrait être utilisé pour faciliter le développement technologique au Nigeria à travers la formation et les recherches, a été détourné par la direction du PDP et utilisé comme 'fonds secret' par le parti pour financer les élections présidentielles de 2003.

Les partis politiques utilisent aussi de l'argent et d'autres types de motivation pour corrompre le processus politique. Dans les pays pauvres, les réseaux de parrainage et de corruption directe de l'électorat constituent des instruments majeurs pour la victoire électorale et le maintien du pouvoir entre les mains d'une élite – un phénomène politique qui freine la lutte contre la corruption dans ces pays.

Le schéma 2 indique le niveau de corruption dans 11 pays ouest-africains tels que le présente l'organisation Transparency International (TI) dans son étude globale sur la corruption.

### **Schéma 2 : Classement de Transparency International de certains pays ouest-africains selon la corruption en 2005**



Source : Données extraites de Transparency International, *étude globale sur la Corruption, 2005*.

Le classement de TI du degré de corruption varie de 10 à 1, avec la matrice la plus élevée indiquant les moins corrompus du lot et la matrice la moins élevée les plus corrompus. Comme l'indique le chiffre 3, le Ghana, avec le niveau le plus bas de corruption en Afrique de l'Ouest, a un score de 3,5, et a été classé 65<sup>e</sup> sur 159 pays impliqués dans le classement. Le Nigeria et la Côte d'Ivoire sont considérés comme les pays les plus corrompus de la sous-région, avec un score de 1,9, et classés 152<sup>e</sup> ex æquo sur 159 pays. Il est remarquable que même le Ghana qui est le meilleur cas de l'Afrique de l'Ouest soit encore très corrompu selon les normes internationales.

Outre le problème de corruption, le faible niveau de confiance des gens dans les partis politiques est aussi lié au manque de points de vue idéologiques alternatifs de la part des partis auxquels la population peuvent s'identifier ; les partis étant essentiellement 'plus ou moins les mêmes.' De plus, les dividendes de la démocratie ne sont pas aisément visibles par les gens (quel que soient les programmes et manifestes que les politiciens et partis politiques vendent aux gens pendant les campagnes électorales).

D'où les invectives lancées habituellement par les populations contre les politiciens et les partis politiques dont elles se méfient largement.

En dépit de tout ce qui précède, les gens préfèrent toujours la démocratie pluraliste à la dictature militaire. Les dividendes intangibles de la démocratie tels que les droits civiques et politiques et la liberté politique sont considérés comme des valeurs sociales souhaitables et à protéger, valeurs que les régimes militaires rendent impossibles.

Le faible niveau de confiance peut aussi être lié à l'incapacité des partis politiques à respecter leurs promesses de campagne et à réduire le niveau croissant de la pauvreté dans leurs pays. Les politiciens sont en grande partie perçus comme des égoïstes qui, aussitôt au pouvoir, souvent négligent ou se soucient peu des intérêts et des exigences de l'électorat qui les a portés au pouvoir.

En Guinée et au Togo, par exemple, les rapports nationaux ont fait ressortir que les gens font peu confiance aux partis politiques. Le Rapport national du Togo a noté que 'la situation socioéconomique est plutôt instable ; il y a une crise ouverte de confiance à tous les niveaux du pouvoir. La hiérarchie militaire, pour sa part habituée aux fastes du pouvoir pendant plus de 40 ans, est une menace constante pour tout retour décisif à la démocratie.' En Guinée, il y a eu un désaccord constant entre le parti au pouvoir et les partis de l'opposition qui a entraîné le boycott par ces derniers des élections nationales. En novembre 2001, un référendum constitutionnel avait été organisé au cours duquel le parti au pouvoir avait voulu que la constitution soit révisée. Quelques-unes des clauses controversées à réviser comprenaient les questions de la durée du mandat et de l'âge du président – une limitation d'âge et du mandat. Il a été proposé que le mandat du président passe de cinq à sept ans, que l'âge limite pour être candidat à la présidence soit abrogé, et que la limitation du nombre de mandats soit aussi supprimée. Les partis de l'opposition ont protesté et par la suite ont boycotté le référendum, et ont demandé à leurs supporters de faire de même. Malgré cela, le parti au pouvoir a mis en place le référendum.

L'existence de groupes en dehors des partis à l'instar des milices ethniques au Nigeria et un groupe clandestin appelé Parti communiste révolutionnaire voltaïque, (PCRVR) au Burkina, fondé dans les années 1980, qui bénéficiait d'un soutien considérable dans le pays, fait ressortir la légitimité et de la confiance populaire dont jouissent les partis politiques dans ces pays. Le but du PCRVR est d'œuvrer pour l'avènement d'une révolution nationale au Burkina. D'après le Rapport national du Burkina, 'son influence politique est en effet très grande dans certains secteurs de l'élite intellectuelle et de la société civile burkinabé à laquelle beaucoup d'organisations sont affiliées. Au moment de la crise sociopolitique qui a suivi l'assassinat du journaliste Norbert Zongo, le PCRVR a été présenté comme l'organe dirigeant du mouvement



de protestation qui a secoué le pays.' L'influence croissante de ces groupes souligne le fléchissement du niveau de confiance et d'attachement des gens dans les partis politiques officiels comme outils de promotion et de défense des intérêts collectifs et de conduite des Etats et des sociétés vers un idéal commun.

Cependant, il y a des signes encourageants dans certains pays, tels que le Ghana et récemment le Liberia qui a favorisé l'essor d'un dialogue entre partis et d'un environnement sain pour la confiance du public dans les partis politiques. Au Ghana, les partis politiques disposent de plusieurs plates-formes où ils se rencontrent et discutent des questions communes d'intérêt national. Il y a un Comité consultatif interparti (IPAC), où les représentants de partis politiques et la Commission électorale se rencontrent régulièrement pour débattre de plusieurs aspects du processus électoral. Dans cet esprit de coopération et de compréhension interparti, tous les partis politiques existants ont ensemble signé, en août 2004, un code de conduite pour réglementer leurs activités de campagne pendant les élections de 2004. Les groupes de la société civile du Ghana ont aussi cherché à promouvoir le dialogue entre partis politiques. Une organisation non gouvernementale (ONG), l'Institut pour les affaires économiques, a organisé un 'petit déjeuner de travail' au cours duquel les présidents de parti politique se sont rencontrés pour discuter dans un contexte très informel des questions d'intérêt commun à leurs partis et à leurs pays.

Au Liberia, peu avant les élections générales d'octobre 2005, pour créer un environnement favorable à la compétition politique, les 22 partis politiques ont établi pour eux-mêmes un Code de conduite qui devait réglementer leur comportement. Par ce code, les partis politiques se sont engagés à adopter une conduite civique de leurs affaires, la non-violence et le respect de l'Etat de droit. De plus, un Comité consultatif interparti a été mis en place pour faciliter le dialogue entre les partis et entre les partis et la commission électorale. Au Nigeria, en revanche, bien que les partis aient signé un 'Code de conduite' pendant la préparation des élections d'avril 2007, ils ne s'y sont pas conformés. Peut-être à cause de la vaste fraude électorale qui a caractérisé les élections, la violence politique était répandue, avec un chiffre officiel d'environ 500 personnes tuées pendant les élections.

En résumé, les partis politiques jouissent d'un faible niveau de confiance populaire dans beaucoup de pays en Afrique de l'Ouest. Comme Gero Erdmann, Mathias Basedau et Andreas Mehler l'ont noté, 'en général cependant, les partis politiques appartiennent aux institutions les plus décriées (Erdmann, Basedau et Mehler 2007: 7). Les grandes attentes de la population à l'égard des partis sont en général déçues quand ils accèdent au pouvoir politique, et ils ne se rapprochent de leur électorat que pendant les périodes d'élection.

Et pourtant, les gens préfèrent le pluralisme politique et la démocratie électorale au régime militaire et à la dictature du parti unique. La raison, comme on l'a déjà indiqué ici, est à chercher dans les dividendes intangibles de la démocratie dont les gens jouissent et qui ont été abrogés sous les régimes non démocratiques pendant qu'au même moment les conditions de vie matérielles ne s'amélioraient pas.

### 3.3 La stabilité du système de parti

Le système de parti est assez instable dans beaucoup de pays ouest-africains. Le Sénégal a eu une longue tradition de politique pluripartite, avec l'institutionnalisation relative de quelques partis, mais dans plusieurs autres pays les partis politiques restent fragiles et pour la plupart instables. Pendant qu'en apparence et en nombre les partis politiques prospèrent dans beaucoup de pays, dans la forme et dans le contenu, il n'y a que peu de partis en activité. De nombreux partis n'existent que de nom, et non pas dans la pratique réelle. Ils n'ont que peu d'impact électoral et ne sont pas mieux que les ONG 'portefeuilles' dominés par une personne ou quelques individus qui peuplent la société civile. Par exemple, le Ghana qui constitue un modèle de démocratie en Afrique de l'Ouest a dix partis politiques officiels, mais six d'entre eux n'ont même pas un seul siège au parlement. Comme l'a noté le Rapport national du Burkina, 'le 9 décembre 2004, 103 partis politiques ont été enregistrés selon le ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation. Dans la réalité, nombre de ces partis n'ont plus d'existence effective.' En fait, en mai 2007, le Burkina avait 126 partis politiques officiellement enregistrés mais seuls 13 ont des sièges au parlement. Au Nigeria, pendant que 50 partis ont été enregistrés pour les élections de 2007, moins de cinq ont pu réaliser quelque promesse électorale en obtenant des sièges dans le corps législatif fédéral.

La faiblesse du système de parti est liée à plusieurs facteurs. En premier lieu, la démocratisation en Afrique de l'Ouest est dans une phase naissante et il faudra du temps à ces partis pour qu'ils se stabilisent et se consolident. Deuxièmement, il n'y a pas de mécanismes par lesquels l'Etat soutient la croissance des partis relativement nouveaux. Par conséquent, ce sont les vieux partis qui contrôlent le pouvoir politique et consolident leur influence sur lui, en ayant en même temps accès aux ressources de l'Etat. Troisièmement, étant donné que dans beaucoup de pays il n'y a habituellement pas de contraintes légales sur 'les transfuges', par les partis, les partis dominants attirent souvent les membres forts ou prometteurs des plus petits partis, et de cette façon, affaiblissent davantage ces derniers.

### 3.4 L'inclusivité sociale des partis

L'inclusivité se rapporte à la façon dont les différents clivages sociaux et différents groupes sont représentés au sein des partis politiques. La dimension ethnique de représentation mise à part, il y a la question de la représentation des femmes et des jeunes. Le cadre légal pour la création des partis dans presque tous les pays ouest africains vise à choisir les représentants des partis en interdisant leur formation sur une base raciale, ethnique, régionale, religieuse, sectorielle, linguistique ou de genre. Ainsi, par implication, les partis sont encouragés à être divers dans leur caractère et à représenter la structure socioéconomique du pays. Cependant, cela n'est pas toujours évident. Malgré cette disposition, la représentation est souvent biaisée soit en terme d'ethnie soit en terme de genre. Au Nigeria, il y a une disposition constitutionnelle explicite sur ce qui est connu sous le nom du Principe de caractère fédéral. Le chapitre 14(3) de la constitution fédérale de 1999 stipule que 'la composition du gouvernement de la fédération ou de ses agences et la conduite de ses affaires seront entreprises de manière à ce qu'elles reflètent le caractère fédéral du Nigeria et la nécessité de promouvoir l'unité nationale, et aussi inspirer la loyauté nationale, de cette façon, assurer qu'il n'y aura aucune prédominance de personnes provenant de quelques Etats ou de quelques ethnies ou autres groupes constitués dans ce gouvernement ou dans n'importe lequel de ses organismes. Le Principe de caractère fédéral est une arithmétique ethnique pour le partage du gâteau national au Nigeria et vise à assurer l'équité et la stabilité politique. Bien que l'existence de partis politiques n'ait pas fait l'objet d'une disposition formelle dans la constitution en vue de se conformer au principe, c'est une formule politique qui résonne fortement dans les institutions publiques, y compris les partis politiques.

La représentation du genre et de la jeunesse ne ressort pas fortement dans le profil politique des partis politiques en Afrique de l'Ouest. La structure démographique d'Afrique de l'Ouest joue en faveur des jeunes, cependant ils sont des acteurs marginaux dans les partis politiques. Au mieux, ils sont traités comme des marginaux et inscrits dans les sections de la jeunesse ou sont déployés comme des casseurs qui s'engagent dans la violence pour le compte de la génération précédente. Donc, il y a un grand retard de génération dans la composition des dirigeants des partis dans la plupart des pays ouest-africains. De la même façon, la plupart des partis n'ont pas de quotas spécifiques ou de mesures de discrimination positive en faveur des femmes, et la plupart des pays n'ont aucune disposition dans la loi ou la réglementation légale ou électorale sur la représentation des femmes comme candidats à des postes électifs par les partis. Concernant la représentation des femmes dans les partis et les postes électifs, le Burkina et le Liberia figurent en bonne place. Au Burkina, le parti au pouvoir, le Congrès pour la démocratie et le progrès (CDP), a adopté une directive (n° 2003/001 CDP/CN/BPN du 23 décembre 2003) pour réformer les structures et les organes du

parti en imposant un quota de 25 % pour les femmes dans toutes les structures et organes du parti. Au Liberia, le règlement électoral stipule que 30 % des candidats de tous les partis aux élections devraient être des femmes. La faiblesse du règlement électoral est qu'il n'y a pas de sanctions imposées pour son non-respect ; d'où la non-adhésion de la plupart des partis au principe. Il est intéressant que la constitution du principal parti d'opposition, le Congrès pour le changement démocratique (CDC) dirigé par la vedette de football, George Opong Weah, prévoit de la place pour les groupes défavorisés dans le profil du parti. L'article 13 de la constitution du parti prévoit des mesures de discrimination positive en faveur des minorités : sa section 77 déclare que 'dans un effort tendant à assurer que les femmes, les handicapés, et autres personnes défavorisées soient représentées en nombre adéquat dans toutes les structures de prise de décision, le CDC rendra effectif un programme de mesures de discrimination positive en faveur des minorités pour assurer la participation populaire des femmes, des jeunes, des handicapés, et d'autres groupes marginalisés dans le processus de travail du CDC'.

Il devrait y avoir une approche régionale à la question de juste représentation dans la politique et dans les structures de prise de décision pour les groupes marginalisés, surtout les femmes, les handicapés physiques, et les jeunes dans lesquels une organisation régionale comme la CEDEAO prendra les devants dans la formulation d'une politique régionale de la représentation juste. Les partis politiques doivent être au cœur de cette décision.

### 3.5 Institutions et systèmes électoraux

Il y a une nette différence dans l'organisation des élections entre l'Afrique de l'Ouest anglophone et francophone. Sauf en Sierra Leone où une Commission de régulation des partis politiques (PPRC) existe aux côtés de la Commission électorale nationale, et dont le principal commissaire électoral est un membre du PPRC, dans les autres pays de l'Afrique de l'Ouest anglophone, tels que la Gambie, le Ghana, le Liberia et le Nigeria, la Commission électorale prend en charge le processus entier de la conduite des élections, de l'enregistrement des partis politiques à l'inscription des électeurs, la préparation et conduite des élections, et l'annonce des résultats des élections. Au Nigeria, la commission électorale est l'INEC, au Libéria c'est la Commission électorale nationale, et au Ghana elle s'appelle la Commission Electorale, ces institutions ont essentiellement pour responsabilité la conduite générale des élections dans leurs pays respectifs.

En Afrique de l'Ouest francophone, en revanche, différentes institutions sont impliquées dans le processus électoral. Les partis politiques sont enregistrés par

des départements ministériels. Par exemple, le ministère de l'Intérieur au Sénégal et au Togo, le ministère de l'Administration territoriale et des Collectivités locales au Mali, et au Burkina et en Guinée, ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation. La Commission électorale s'occupe seulement de la conduite des élections. Il y a même des situations dans lesquelles la Commission électorale n'embrasse pas tout le processus électoral ; les tribunaux y participent aussi. Au Togo, des institutions multiples sont impliquées dans la gestion du processus électoral. La Commission électorale nationale indépendante (CENI) et la Commission électorale locale indépendante (CELI) s'occupent respectivement des élections au niveau national et régional/communautaire. Au niveau national, après que la CENI a fait le décompte général des voix et a annoncé les résultats provisoires, il envoie un rapport détaillé à la Cour constitutionnelle sur les élections, les résultats et les litiges non résolus, avec une copie au représentant de chaque candidat ou liste de candidats. Il revient à la Cour constitutionnelle de proclamer le résultat final après avoir réglé tous les litiges. La composition du corps électoral est un aspect intéressant de la nature de la Commission électorale. La CENI et la CELI sont des institutions électorales multipartisanes dans lesquelles les partis politiques sont représentés. Les articles 15 et 28 du Code électoral du Togo assurent que sur les 13 membres de la CENI, 5 viennent des partis de l'opposition, sur les 5 membres de la CELI, 4 viennent des partis politiques, 2 des partis au pouvoir et 2 de l'opposition.

Le pouvoir des institutions électorales est plutôt inégal dans les pays ouest-africains. Par exemple, au Ghana, l'organe électoral a la réputation d'être assez fort, indépendant et bien enraciné dans la constitution. Les commissaires électoraux ont la sécurité de mandat : ils sont nommés à vie et ne peuvent pas être relevés brutalement de leurs fonctions par le président. A l'inverse, au Nigeria, la commission électorale (INEC) paraît faible. Elle est largement perçue comme n'étant pas indépendante, et ses activités sont très controversées ; les résultats des élections qu'elle annonce sont souvent contestés par les partis politiques et les candidats. Les membres de l'INEC sont nommés par le président et peuvent être relevés par celui-ci. Les critères de qualification pour être nommé membre de l'INEC sont également controversés. Un de ces critères est que la personne devrait être qualifiée pour être membre de la Chambre des représentants, ce que certains ont interprété comme voulant dire que la personne devrait être un membre d'un parti politique, puisqu'il est impossible d'être membre d'une Chambre des représentants sans être membre d'un parti politique étant donné qu'aucune loi ne prévoit de candidature indépendante. Généralement cependant, comme Gyimah-Boadi l'a observé, 'les autorités électorales africaines ont tendance à manquer d'indépendance ; beaucoup d'entre elles appartiennent à la branche exécutive du gouvernement, et l'administration des élections est généralement faible en termes de planification, de logistique, de mise en œuvre et de suivi' (Gyimah-Boadi 2007: 27).

En terme de systèmes électoraux, il y en a en plusieurs. Au Ghana, le système majoritaire simple est utilisé pour les élections législatives. Au Liberia, un système majoritaire à deux tours est utilisé pour les élections à la présidence et à la vice-présidence.

Si aucun candidat n'obtient une majorité absolue (50 % + 1 des suffrages exprimés) au premier tour, un deuxième tour est organisé le mardi qui suit l'annonce du résultat du premier scrutin. Les deux candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix lors du premier scrutin participent alors aux élections du deuxième tour, et le candidat qui obtient la majorité des suffrages exprimés au deuxième scrutin est considéré comme élu. Pour le Sénat et la Chambre des représentants, il y a un système électoral majoritaire simple. Les deux candidats qui obtiennent le nombre le plus élevé de bulletins de vote valables et celui qui suit dans le comté sont jugés élus au Sénat. Le sénateur ayant le nombre le plus élevé de voix est sénateur de la première catégorie, tandis que le second est sénateur de la deuxième catégorie. Le Sénégal a, quant à lui, un système électoral hybride. Les élections présidentielles sont organisées en deux tours, et sont façonnées sur le modèle présidentiel français, alors que pour les élections législatives le système est une combinaison du système majoritaire simple et de représentation proportionnelle (RP). A partir de 1983, le Sénégal a changé son système électoral législatif, un système RP pur avec une liste nationale, en un système mixte, parallèle. Soixante-cinq suppléants sont choisis à travers un scrutin majoritaire à un tour dans la juridiction du département (circonscription électorale), pendant que 55 sont élus au scrutin proportionnel sur une liste nationale. Au Nigeria, c'est la majorité relative qui a été adoptée, mais avec la précision que pour les élections présidentielles, le vainqueur ne doit pas avoir moins de 25 % des voix dans les deux tiers de tous les Etats (il y a 36 Etats et un territoire de la capitale) de la fédération. Cela pour assurer une acceptation populaire et une 'couverture' nationale dans l'élection du président. Beaucoup de pays ouest-africains (par exemple la Gambie, le Ghana, la Guinée-Bissau et la Sierra Leone) ont un système électoral majoritaire à deux tours surtout pour les élections présidentielles.

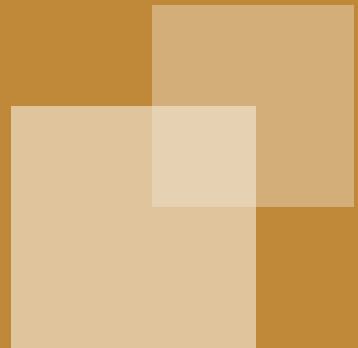
Sans doute, le choix du système électoral a-t-il d'importantes implications dans la vie politique et dans la compétition électorale dans les pays d'Afrique de l'Ouest. Il peut aussi servir de médiateur ou aggraver les tensions et les conflits politiques dans la société. De nombreux facteurs déterminent le système électoral qu'un pays adopte, y compris l'expérience historique et le contexte culturel mais, du fait de la place centrale qu'occupent la politique et le pouvoir dans la conduite de l'Etat et de la société en Afrique de l'Ouest, il est nécessaire d'adopter un système électoral inclusif et participatif pour éviter l'effet 'celui qui gagne emporte la mise' qui caractérise le système électoral majoritaire.





# Chapitre 4

## Régulation externe et fonctionnement interne des partis







## Chapitre 4

---

### Régulation externe et fonctionnement interne des partis

L'Etat et les organes électoraux mettent souvent en place un cadre de régulation et un code de conduite pour garantir une juste compétition politique et un jeu égal parmi les partis politiques et promouvoir un fonctionnement interne efficace. Cependant, il y a d'habitude un grand fossé entre les préceptes et les pratiques préconisés par les codes légaux et officiels et les activités des partis sur le terrain. Certains domaines clés sont les suivants :

- Régulation par l'Etat de l'accès des partis politiques aux médias pour assurer l'équité et la justice ;
- Régulation du fonctionnement interne des partis ;
- Régulation de la sélection des candidats des partis ;
- Régulation des campagnes électorales des partis ;
- Régulation de la participation des partis politiques au processus électoral ;
- Les conditions pour l'enregistrement, l'annulation d'enregistrement et les sanctions des partis.

#### 4.1 Régulation de l'accès aux médias

Il existe dans presque tous les pays ouest-africains, des réglementations électorales qui visent à assurer l'accès juste aux médias pour tous les partis politiques, surtout dans les périodes électorales. En Afrique de l'Ouest francophone, les organes de régulation des médias sont établis explicitement à cet effet. Au Sénégal, il y a le Haut Conseil de

l'audiovisuel qui régit l'accès de tous les médias audiovisuels aux partis ; au Mali, cet organe est le Conseil national des médias ; en Guinée, il y a la Commission nationale des communications ; au Burkina, le Haut Conseil de la communication ; au Togo, il y a la Haute Autorité de l'audiovisuel et de la communication ; en Côte d'Ivoire, la loi électorale (loi n° 2004-644 du 14 décembre 2000) garantit l'accès équitable des partis politiques aux médias. Au Nigeria, la section 29 de la loi électorale de 2002 déclare que 'un candidat et son parti feront campagne pour les élections conformément aux statuts et règlements tels que précisés par la commission. L'appareil de l'Etat, y compris les médias ne sera pas employé au profit ou au détriment d'un parti politique ou d'un candidat à une élection. Des temps de passage dans les médias seront alloués équitablement aux partis politiques à des heures semblables de la journée. Des temps d'antenne égaux seront attribués à tous les partis politique à tous moyens électroniques publics, pendant les heures semblables de grande écoute chaque jour.' La loi stipule des sanctions à l'encontre des médias qui enfreignent ce règlement.

Dans la pratique, cependant, il n'y a jamais d'accès équitable des partis politiques aux médias. Les partis au pouvoir dans la plupart des pays abusent souvent de ce pouvoir pour obtenir des accès indus aux médias. C'est la réalité de la vie politique dans la plupart des pays ouest-africains, y compris le Ghana et le Sénégal, deux pays considérés comme des 'réussites' de la démocratie en Afrique de l'Ouest. Par exemple, au Ghana pendant les élections de 2004, le Centre pour le développement et la démocratie (CDD-Ghana) a fait une étude sur l'abus de pouvoir et des ressources administratives pendant les élections. Ce rapport a non seulement fustigé les partis au pouvoir à tous les niveaux de gouvernement quant à l'accès aux médias mais aussi l'accès aux autres services publics tels que les aménagements et la façon qu'ils ont de compromettre la neutralité des fonctionnaires en les enrôlant pour faire subtilement campagne pour le gouvernement au pouvoir. Sur les médias, le rapport note :

Le suivi de certains médias d'Etat a révélé que ces organes ont accordé une couverture plus significative aux activités de campagne des candidats du parti au pouvoir. La couverture de la presse écrite du parti au pouvoir a eu tendance à être plus large et plus encline à mettre les reportages et des photos à la une, pendant que la couverture radiotélévisée était de la même façon déséquilibrée en termes de quantité et de qualité. Certaines couvertures radiodiffusées aggravent la confusion entre l'Etat et le parti en faisant un reportage sur des fonctions officielles tout en montrant des images de meetings de campagne électorale du parti (Centre pour le développement démocratique 2005: 3).

Au Sénégal, alors que la loi créant le Haut Conseil de l'audiovisuel (loi n° 98-09 du 2 mars 1998) investit le conseil de la responsabilité d'assurer le pluralisme et le respect de l'accès équitable de partis politiques aux médias d'Etat en surveillant les

émissions politiques et les organes d'information, dans réalité, comme l'a observé le Rapport national, 'tandis que dans la pratique, nous pouvons noter l'accès équitable des partis aux principaux organes d'information et de média en général, on doit noter un déséquilibre manifeste en faveur du parti au pouvoir, en particulier, concernant la télévision. Le Haut Conseil de l'audiovisuel paraît impuissant face à ce déséquilibre. Ce déséquilibre est même plus manifeste étant donné qu'il n'y a qu'une seule chaîne de télévision publique, comme le parti au pouvoir n'a pas encore autorisé l'existence de stations de télévision privées'.

Au Liberia où les élections générales de 2005 ont reçu une assistance significative de la communauté internationale, une station de radio créée par la Mission Nations unies au Liberia (UNMIL) – UNMIL Radio – a accordé une couverture médiatique adéquate et gratuite à tous les partis politiques ; mais certains candidats avaient établi ou avaient des liens avec des stations de radio privées et des maisons de presse qui leur avaient accordé une couverture disproportionnée.

Il y a deux facteurs externes qui affectent l'accès des partis politiques en général et des partis de l'opposition en particulier aux médias à des fins politiques.

Le premier est le degré de pluralisme de l'espace médiatique. Là où il existe des médias privés, les partis politiques ont l'occasion d'être en mesure d'accéder aux moyens alternatifs pour la diffusion des informations politiques. Par exemple, l'existence de moyens privés a aidé les partis de l'opposition au Burkina à accéder aux médias. Comme l'a observé le Rapport national du Burkina, les partis de l'opposition ont des difficultés à accéder aux médias d'Etat pour assurer la couverture de leurs activités politiques ; cependant, certains médias privés organisent des débats auxquels sont parfois invités des représentants de tous les partis et les différents groupes de sensibilisation de la société civile.

Le second facteur est l'environnement politique général dans lequel les médias eux-mêmes opèrent. Là où il y a de l'hostilité ou la répression générale des médias, la capacité d'autocensure des médias eux-mêmes est d'habitude très élevée ; ils enlèvent ainsi aux partis de l'opposition la possibilité de faire connaître sur les ondes leurs points de vue à leur électorat. Le classement de Freedom House du niveau de liberté politique (voir le tableau 2) peut être utilisé comme un indicateur du degré de liberté d'action des médias dans les pays ouest-africains. Alors que le Ghana, le Mali et le Sénégal sont classés dans la catégorie des pays dont les médias disposent de liberté d'action, des pays comme le Burkina et le Nigeria sont classés partiellement libres, et la Côte d'Ivoire, la Guinée et le Togo sont considérés comme pas libres. Au Nigeria, par exemple, dans la préparation du deuxième tour des élections de 2007, des menaces et intimidations subtiles ont été adressées aux médias, surtout par le gouvernement.

Une station de télévision privée du nom de African Independent Télévision (AIT) qui avait couvert en direct l'échec du projet de 'troisième mandat' à l'Assemblée nationale (par lequel l'ancien président Obasanjo a cherché à prolonger son maintien au pouvoir par un autre mandat), avait vu ses bureaux d'Abuja démolis par l'Autorité du développement de la capitale fédérale sous le prétexte nébuleux que les bureaux avaient été construits dans un quartier résidentiel. Les Nigériens ont perçu le geste comme ayant une motivation politique et vindicative.

## 4.2 Fonctionnement interne des partis

Dans de nombreux pays francophones ouest-africains, il existe d'habitude une charte des partis politiques qui précise les droits, les responsabilités et les obligations des partis. Cependant, dans la plupart des cas, ce document n'est pas explicite en ce qui concerne le fonctionnement interne des partis. Ceux-ci sont considérés comme des entités indépendantes ayant les compétences pour organiser et gérer leurs affaires internes. Peut-être l'hypothèse est-elle que le contrôle des affaires internes au parti compromettrait leur autonomie et constituerait une ingérence. Ainsi dans nombre de ces pays, il n'y aucune stipulation légale ou de directives codifiées sur la façon dont les partis doivent gérer leurs propres affaires. Cependant, dans quelques pays (tels que le Burkina, le Liberia et le Nigeria), il y a des réglementations sur la façon dont les partis doivent s'organiser, en particulier en ce qui concerne la garantie de la démocratie interne dans la sélection des responsables pour gérer les partis et les candidats aux élections. Au Liberia, la Commission électorale nationale relatives à l'enregistrement des partis politiques et des candidats indépendants (chapitre IV, section 14.1-6, Conventions nationales et locales) déclare que 'doit se tenir tous les six ans une convention nationale de tous les parties politiques enregistrés dans l'ordre pour élire leurs instances dirigeantes pour une durée n'excédant pas six ans'. Dans les primaires des partis, la Commission électorale n'observe que le processus en vue de s'assurer que les dispositions de la loi sont respectées.

Au Nigeria, la section 75 de la loi électorale de 2002 stipule que tout parti politique enregistré devra donner au moins un préavis de 21 jours avant la tenue de toute convention, conférence ou réunion convoquée dans le but d'élire les membres de ses comités exécutifs ou autres organes de direction ou désigner des candidats pour des postes électifs. L'INEC se réserve aussi le droit, avec ou sans avis préalable au parti politique, de surveiller ou d'assister à toute convention, congrès, conférence ou réunion convoqués dans le but d'élire les membres du bureau ou autres organes de direction, de choisir des candidats ou approuver une fusion avec d'autres partis politiques. La section 78(2) de la loi électorale autorise également l'INEC à examiner les comptes et les livres comptables de tous les partis politiques et à rendre publics les

rapports qui en découlent pour un examen minutieux. Cela est d'autant plus efficace que l'Etat subventionne les partis politiques selon certains critères, et entend être en mesure de suivre comment ces fonds sont dépensés.

Cependant, malgré tout ces dispositions, les partis politiques ne se conforment pas pour la plupart aux codes légaux de démocratie interne, que ce soit au niveau de la réglementation électorale ou à celui des règles internes du parti. Comme le Rapport national du Nigeria le remarque avec acuité, 'L'existence des comités électoraux de parti, le clientélisme lié au processus de nomination des partis et le processus mal défini de la présélection des candidats par l'INEC assurent que les membres des partis ne désignent pas en fin de compte dans certains cas, leurs candidats.

En effet au Nigeria, les partis ont réclamé des droits exclusifs sur leurs processus internes par une action en justice. Pendant les primaires de 2006/2007 pour l'élection de candidats des partis, les responsables des partis se sont pratiquement appropriés l'espace et ont procédé à une sélection, et non à une élection. La plupart des partis politiques ont grossièrement manipulé les primaires – et dans beaucoup de cas les résultats des primaires n'ont pas été respectés. Plusieurs candidats qui n'ont pas gagné les primaires ont été finalement sélectionnés par les chefs de parti, en défendant une fausse logique de la suprématie des partis dans la sélection des candidats pour contester les élections générales. Un tel incident a eu lieu dans l'Etat d'Imo, où le candidat qui a obtenu le nombre le plus élevé de voix aux primaires du parti du PDP pour la candidature au poste de gouverneur du parti dans l'Etat, le sénateur Ararume, a été délaissé au profit du candidat qui est arrivé 14<sup>e</sup> aux primaires, Charles Ugwu. Il y a une tendance générale au manque de démocratie interne dans les congrès de partis et les primaires au Nigeria.

Dans un rapport publié en juin 2005, l'INEC a mis en cause tous les partis politiques pour leur insouciance financière en ne tenant pas une comptabilité adéquate. Le PDP et l'ANPP – deux des principaux partis politiques au Nigeria – avaient été accusés de n'avoir aucun document comptable valable en dépit de l'énorme afflux de revenus dont ils ont bénéficié.

La question de la démocratie interne et du fonctionnement efficace des partis politiques, comme nous venons de le voir, est un problème majeur commun aux partis politiques dans tous les pays d'Afrique de l'Ouest. Il y a souvent un déficit démocratique dans le fonctionnement interne des partis étant donné que des intérêts et des forces puissants contrôlent souvent leurs modes d'organisation.

### 4.3 Sélection et compétences des candidats

La loi électorale dans les pays ouest-africains précise d'habitude les compétences ou les critères de base auxquels les candidats aux fonctions électives publiques doivent satisfaire. Les détails de ces critères diffèrent selon les pays et aussi selon la nature du poste à briguer. Par exemple, les critères pour les candidats aux élections présidentielles peuvent différer de ceux des candidats aux élections législatives, régionales ou locales. Certains des critères de base comprennent la citoyenneté et la résidence dans le pays/ou la pendant une période déterminée ; un candidat peut devoir être un électeur inscrit et toute personne ayant été condamnée dans le passé ou ayant été défaillante vis-à-vis du fisc pourrait être exclue. En Guinée, les étrangers naturalisés ne sont autorisés à se présenter à une élection que 10 ans après leur naturalisation étant entendu que les personnes concernées ont habité depuis lors dans le pays. En Sierra Leone, la période correspondante est de 25 années de séjour continu dans le pays. Au Togo, il y a un âge minimum de 35 ans, les conditions pour être candidats à la présidence comprennent le paiement de 20 millions de francs CFA, la déclaration de candidature au moins 30 jours avant l'élection, et cette déclaration de candidature doit être accompagnée des documents suivants : l'emblème du parti, une déclaration de l'investiture du candidat, une copie certifiée conforme du certificat de naissance, un certificat de résidence officiel qui montre que le candidat en puissance est résident depuis au moins 12 mois, un certificat de paiement de l'impôt et un certificat médical. Alors que le Sénégal et le Nigeria font de la citoyenneté une des conditions préalables pour se porter candidat aux élections, ils n'interdisent pas une double ou multiple nationalité.

La loi électorale détermine aussi si l'adhésion à un parti est une condition préalable pour la candidature à une charge publique. Dans certains pays (par exemple le Liberia) des personnes indépendantes sont autorisées à se porter candidats pour une charge publique et à déposer directement leurs dossiers à la Commission électorale. Cependant, dans beaucoup d'autres cas, les partis politiques sont les seules plateformes pour les candidats aux charges publiques électives.

Pour l'essentiel, les critères stipulés par la loi électorale et que les candidats doivent remplir avant de se présenter à une élection pour une charge publique visent à garder la vie politique propre et à s'assurer que les gens qui se présentent sont crédibles et respectueux de la loi. Cependant, certains de ces critères sont maintenant très controversés en Afrique de l'Ouest. C'est particulièrement le cas quand la question de la citoyenneté se pose. Qui est citoyen et qui ne l'est pas ? Qui est autochtone et qui est immigré ? Dans un contexte national, ce sont là des questions très controversées. La question de la citoyenneté par rapport aux élections est impliquée dans le conflit actuel en Côte d'Ivoire. Allasane Quattara, une personnalité politique de haut rang

et ancien premier ministre du pays, a été disqualifié en raison du fait qu'il était (prétendument) un Burkinabé, et ce fut un des catalyseurs de la guerre. Dans certains autres pays, le problème de la citoyenneté se situe plus au niveau de la dichotomie entre natif et colon. Les conflits politiques qui font rage dans certaines communautés locales au Nigeria sont aussi liés à ce facteur.

#### 4.4 Campagnes électorales

Dans tous les pays ouest-africains, les campagnes électorales des partis politiques sont régies par des réglementations qui concernent la période autorisée pour la campagne, la nature de la campagne, et les actions ou les pratiques qui sont interdits pendant campagne.

La période autorisée pour les campagnes électorales diffère d'un pays à l'autre. Au Togo, les campagnes commencent deux semaines avant la date de l'élection et se terminent 24 heures avant le jour des élections. En Guinée, la période de la campagne est indiquée dans l'article L41 du code électoral. Pour les élections communautaires et rurales, la campagne commence 15 jours avant le jour des élections. Pour les élections législatives la durée de la campagne est de 21 jours, et pour les élections présidentielles c'est 30 jours. Toutes les campagnes se terminent la veille des élections à minuit. Les horaires de tous rassemblements, toutes réunions et tous événements électoraux sont situés entre 7 h 00 du matin et 10 h 00 du soir. Au Ghana, les campagnes électorales peuvent commencer n'importe quand mais s'intensifient immédiatement après que la commission électorale a accepté les nominations de candidats et publié les annonces d'une élection, et prennent fin 48 heures avant le jour des élections. Au Mali, les campagnes débutent 21 jours avant le jour du scrutin, et se terminent 48 heures avant ledit jour. Au Liberia pendant les élections générales récentes (en octobre 2005) la période de la campagne était de 56 jours (15 août - 9 octobre 2005) et a pris fin 72 heures avant le jour des élections. Au Sénégal, les campagnes pour les élections présidentielles et législatives commencent 21 jours avant le jour des élections et se terminent la veille de jour des élections à minuit. Dans le cas d'un deuxième tour de scrutin pour les élections présidentielles, la campagne commence le jour où la liste de candidats est affichée au bureau du greffier au Conseil constitutionnel. Dans certains pays, y compris le Burkina et le Nigeria, aucune période n'est fixée pour la campagne officielle.

Dans de nombreux pays, interdiction est faite par la loi électorale aux partis politiques de s'engager dans des actes de violence et dans des comportements inciviques, de se livrer à des provocations et altercations politiques et toute attitude de nature à mettre en danger la paix et l'ordre public est interdit. Le jour des élections il est interdit aux

partis politiques de faire campagne sous quelque forme que ce soit, à savoir distribuer des bulletins d'information, des tracts, et autres documents de propagande du parti, chercher à influencer les électeurs par des récompenses matérielles, des cadeaux, de l'argent ou toute autre chose, utiliser les biens et ressources d'une institution ou d'une corporation pour obtenir des avantages indus, et rechercher la bienveillance des agents électoraux dans l'exercice de leurs fonctions.

Cependant, ces règles sont pour la plupart violées. Les partis politiques et les candidats imaginent généralement des moyens ingénieux de continuer la campagne jusqu'au jour même des élections. Ils utilisent l'influence et la pression familiale, et font du lobbying à l'extérieur des bureaux de vote, et dans certains cas, des agents de sécurité de l'Etat et des fonctionnaires chargés des élections sont utilisés, surtout par les partis au pouvoir, pour obtenir des avantages politiques indus.

#### **4.5 Participation aux processus de vote**

Les partis politiques et les candidats qui se présentent aux élections dans la plupart des pays ouest-africains sont autorisés à envoyer des représentants pour observer le déroulement du vote. Leurs représentants ne s'ingèrent pas, n'ont aucun rôle officiel dans le processus de vote ou de décompte des voix. Mais ils sont des témoins l'élection du début du scrutin, au comptage des voix et à la certification des résultats de l'élection. Dans certains pays, comme le Ghana, le Libéria, le Nigeria et le Togo, les représentants du parti/candidat dans les bureaux de vote sont autorisés à contresigner les résultats de l'élection, et au cas où ils auraient des réserves à exprimer ils ont le droit de l'indiquer et d'adresser leurs plaintes à la Commission électorale. En Guinée, selon la loi électorale, tout candidat ou son représentant dûment accrédité a le droit dans les limites de sa circonscription électorale de vérifier toutes les opérations de vote, y compris l'ouverture des urnes, le début et la fin du processus de vote, le comptage des voix, et le décompte des résultats là où cela se fait. Les voix sont comptées en présence des représentants des candidats par une commission administrative centrale nommée par le ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation et l'opération est présidée dans tous les cas par un magistrat nommé par la Cour de cassation. En Guinée, de façon louable, les partis politiques sont représentés au sein de la commission qui est responsable de la direction et de la surveillance des opérations de vote. Au Sénégal, les partis politiques sont représentés pour faire des tableaux et collecter les résultats de l'élection à la fois au niveau national et local.



## 4.6 Conditions d'enregistrement des parties politiques et d'annulation d'enregistrement et les sanctions

Dans nombre de pays francophones ouest-africains, les partis politiques sont enregistrés comme des associations et l'enregistrement est fait pour la plupart du temps par le ministère de l'Intérieur (comme au Togo) ou le ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation (comme en Guinée). Dans l'Afrique de l'Ouest anglophone, l'enregistrement des partis politiques a tendance à être fait par la Commission électorale (comme au Ghana, au Liberia et au Nigeria). Cependant, le dénominateur commun, comme remarqué précédemment, est que les conditions ou les critères d'enregistrement des partis ont été libéralisés de façon significative. En Guinée, par exemple, les conditions de création de partis politiques sont contenues dans la loi organique n° 91/02/CTRN sur la charte des partis politiques. La charte exige que les membres fondateurs d'un parti en adoptent les statuts lors d'une assemblée générale et déposent une demande d'autorisation auprès du ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation. La demande doit comprendre quatre copies du statuts signés par au moins cinq membres fondateurs de l'association ; et quatre copies du procès-verbal des réunions de création de l'association comprenant la liste complète des membres fondateurs et du bureau, et indiquant leur adresse, profession, certificat de naissance, certificat de nationalité, certificat de résidence et un casier judiciaire de moins de trois mois. Après le dépôt de la demande et la délivrance d'un reçu, le ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation devra dans les trois mois, mener des enquêtes et des vérifications sur les informations fournies par l'association et sur la base des résultats, délivrer ou refuser l'autorisation de reconnaissance et d'existence du parti. En cas d'enregistrement, l'annonce est publiée immédiatement au journal officiel gouvernement.

Au Liberia, la Commission électorale nationale enregistre les partis politiques. Les directives relatives à l'enregistrement des partis politiques et des candidats indépendants, section 8.1, précisent les conditions requises pour l'enregistrement d'un parti politique. Il est stipulé que 'une demande d'enregistrement en tant que parti politique doit être faite sur le formulaire P-022... Ce formulaire doit être signé par le président du comité d'organisation et le secrétaire général du parti politique en question et doit faire l'objet d'un acte notarié'. Dans la conception libéralisée, le chapitre 1, section 26, des directives les partis politiques définit les partis comme des 'associations dont les membres doivent excéder 500 votants qualifiés dans au moins 12 comtés du Liberia dans le cas d'un nouveau parti politique, ou du même nombre d'adhérents dans chacun des 6 comtés au moins dans le cas des partis déjà existants, dont les activités comprennent le démarchage électoral, le débat politique ou le soutien d'un candidat à une charge élective publique'.

Pour s'assurer que les partis politiques se conforment à l'éthique démocratique et à la vision nationale du pays, il y a des règles sur les activités qu'ils ne sont pas autorisés à entreprendre. Celles-ci comprennent la violation de la loi électorale, par la propagation de messages de haine et l'incitation à la violence, ou la participation à des activités qui pourraient nuire à la cohésion du pays. En Guinée, les conditions pour l'annulation de l'enregistrement ou la dissolution de partis incluent le refus du ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation des modifications aux dispositions statutaires du parti ; l'accusation de perception directe ou indirecte de fonds de personnes étrangères privées politiques en violation des dispositions de l'article 24 de la charte des partis politiques ; mépris des lois fondamentales et règles des partis politiques, qui comprennent le respect du caractère laïque, républicain et démocratique de l'Etat et de l'indépendance et de l'intégrité nationale du pays ; la menace à l'ordre public et aux libertés ; et le fait de fonctionner sur un mode régionaliste, ethnocentrique, religieux, discriminatoire ou rebelle. Le ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation annonce la dissolution et en informe officiellement les chefs du parti dissous.

C'est seulement dans quelques cas que des partis politiques se sont réellement vu annuler leur enregistrement. Cependant, des sanctions sont régulièrement appliquées aux partis et aux candidats quand ils violent les lois électorales. Par exemple, au Liberia pendant les élections générales de 2005, le Parti libérien pour l'action (LAP) a été condamné à une amende de 2 500 dollars américains (USD) pour des activités de précampagne en violation de la section 21.3 des directives de la Commission électorale nationale concernant l'inscription des partis politiques et des candidats indépendants.

Le régime des sanctions semble généralement faible en Afrique de l'Ouest car l'organisme d'Etat responsable du suivi des activités des partis politiques a en général des moyens très limités qui ne lui permettent pas d'effectuer réellement ce travail de suivi. Aussi, la question de sanctions est-elle abordée habituellement avec prudence afin de ne pas accuser de partialité l'organisme chargé des élections ; en effet, les partis politiques représentent une question très sensible au sein de la société.





# **Chapitre 5**

## **Conclusion et recommandations**





## Chapitre 5

### Conclusion et recommandations

#### 5.1 Conclusion

Les partis politiques, comme agents de démocratisation dans la sous-région, ont fait des progrès modestes mais considérables en Afrique de l'Ouest. Leur nombre, rôle et activités ont augmenté. Cependant, leur contenu et la qualité restent suspects. Ils sont pour la plupart faibles en matière de capacité d'organisation, de culture démocratique interne, de mobilisation de ressources financières, d'inclusivité sociale (surtout des femmes, des jeunes et des handicapés physiques) et d'articulation de différents points de vue idéologiques mondiaux relatifs aux défis du développement. L'institutionnalisation des partis politiques sera un processus assez long et ardu étant donné le passé d'échecs politiques et de déceptions, de répression et d'autocratie qui caractérise l'expérience post-coloniale en Afrique.

A part les défis internes, il y a des facteurs environnementaux contraignants qui affectent la capacité des partis politiques à fonctionner efficacement. Le niveau général de liberté politique dans un pays, la perception qu'a le parti au pouvoir de l'opposition politique et le degré d'instauration d'une situation équitable pour tous les partis politiques, surtout en ce qui concerne l'accès aux ressources publiques, joue un grand rôle dans la détermination de la possibilité de croissance et de consolidation des partis politiques.

De plus, le régime de régulation du fonctionnement des partis politiques dans la plupart des pays ouest-africains est très faible, surtout en ce qui concerne les questions de démocratie interne et d'affaires financières, y compris le financement des campagnes. Les organes de régulation ont des difficultés immenses dans le suivi et la mise en vigueur des règles de financement des campagnes comme stipulé dans

les lois électorales. La conséquence en est que les forts et les riches au sein de la société dominent l'espace politique et contrôlent le déroulement de la campagne. La gestion électorale elle-même continue à être un problème ardu dans beaucoup de pays d'Afrique de l'Ouest.

## 5.2 Recommandations

Les partis politiques sont d'une importance cruciale pour la démocratie en Afrique de l'Ouest et leur augmentation légitime devrait être encouragée. Les échanges entre pays sur les expériences acquises et une approche régionale pour les questions d'élection pourraient être un moyen de sortir du bourbier dans lequel s'enlisent beaucoup de pays en ce qui concerne les partis politiques et les affaires électorales. Il est par conséquent suggéré que :

1. De plus grands efforts sont nécessaires pour trouver les voies et moyens de freiner la domination par les partis au pouvoir à travers l'abus de biens et de ressources de l'Etat. Des audits indépendants peuvent être mis en place, mais les systèmes de commissions parlementaires peuvent contribuer aussi à la transparence.
2. Les pays ouest-africains sont ceux qui ont fait le moins de progrès en matière de représentation des femmes dans les parlements en Afrique subsaharienne. Cette insuffisance a besoin d'être comblée et il n'y a pas de solution de facilité pour tendre à une égalité des genres accrue, cela passe par les programmes des partis et les mesures politiques. Des quotas pour améliorer la participation et la représentation des femmes, la formation et l'introduction de processus de prise de décision qui peuvent aider à ouvrir des opportunités aux femmes doivent être considérés comme des programmes prioritaires tant pour les partis politiques que pour les partenaires au développement.
3. Il y a nécessité de dialogue et d'interaction au niveau de la CEDEAO entre les partis, les organes de gestion des élections (EMB), et les médias ainsi que les organisations de la société civile, en vue d'adopter une approche régionale à la formulation de politiques sur la juste représentation des groupes désavantagés tels que les femmes, les handicapés physiques et les jeunes dans les processus politiques, et d'assurer une bonne volonté, la confiance, la tolérance et le partenariat parmi les acteurs politiques. Ces forums devraient faciliter la construction et le renforcement de structures liées aux élections en général et encourager l'efficacité, la transparence, la probité et la responsabilité dans les affaires des partis politiques, en particulier. Cela pourrait aussi prendre finalement la forme d'un dialogue CEDEAO - IPAC à un niveau global.

4. Les missions d'observation des élections de la CEDEAO devraient toujours faire l'effort d'associer les partis politiques avec les EMB des pays qui sont à des niveaux différents de démocratisation, dans le but d'encourager les échanges d'idées et de connaissances au sujet de l'intégrité des processus électoraux dans la région.
5. Les EMB ouest-africains devraient mettre en place des mécanismes au niveau national et local par lesquels les EMB et les partis politiques peuvent avoir une interaction durable, encourager la démocratie inter et intra partis. Ici des codes de conduite exécutoires mutuellement convenus pourraient être adoptés par les partis politiques et pourraient être régulièrement examinés.
6. La question de l'appui du rôle des partis politiques dans le processus de démocratisation dans la région pourrait aussi être réglée à partir d'une perspective à long terme par lequel la CEDEAO en partenariat avec le WAEC, les EMB, les partis politiques et autres parties prenantes, devraient encourager l'introduction de l'étude des sciences sociales dans le programme scolaire, à partir du cours primaire supérieur. Ce programme sera simple et systématique et cherchera à permettre aux jeunes d'apprendre différents systèmes électoraux et de parti, d'idéologies et de principes politiques, y compris les principes de responsabilité, d'inclusivité et de démocratie interne, ainsi que le code de conduite des partis politiques.



## Sigles et abréviations

ANPP	All Nigeria People's Party (Nigeria)
CDC	Congress for Democratic Change (Liberia)
CDD-Ghana	Center for Democratic Development, Ghana
CDD-Nigeria	Center for Democracy and Development, Nigeria
CDG	Centre pour la gouvernance démocratique (Burkina)
CDP	Congrès pour la démocratie et le progrès (Burkina)
CEDEAO	Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest
CELI	Commission électorale locale indépendante (Togo)
CENI	Commission électorale nationale indépendante (Togo)
CFA	Communauté financière d'Afrique
EMB	Electoral Management Body
HDI	Human Development Index
IDEA	International Institute for Democracy and Electoral Assistance
INEC	Independent National Electoral Commission (Nigeria)
IPAC	Inter-Party Advisory Committee (Ghana)
LAP	Liberian Action Party
ONG	Organisation non gouvernementale
PCRV	Parti communiste révolutionnaire voltaïque
PDP	People's Democratic Party (Nigeria)
TI	Transparency International
UNDP	United Nations Development Programme
UNMIL	United Nations Mission in Liberia
USD	dollar américain
WAEC	West Africa Examination Council



---

# Quelques références bibliographiques et d'auteur

Abdoulaye, Bathily, 'Democracy in West Africa: An Appraisal', in Sahel and West Africa Club, *Building Peace and Democracy in West Africa* (Paris: Sahel and West Africa Club, 2005)

Adejumobi, Said, 'Citizenship, Rights and the Problem of Conflicts and Civil Wars in Africa', *Human Rights Quarterly*, 23/1 (2001), pp. 148–70

— 'Ghana at 50: Lessons for Nigeria', *The Guardian* (Nigeria), 23 March 2007

— 'Reviving a Failed State: The 2005 General Elections in Liberia', *Journal of African Elections*, 5 (2006)

Bossard, L. and Heinrigs, P., *Regional Analysis of West Africa's Socio-Economics, WABI and the Sahel/West Africa Club* (Paris: OECD, 2004), cited in M. Diallo, 'Role and Responsibilities of Political Parties in the Building of Democracy and Peace in West Africa', in Sahel and West Africa Club, *Building Peace and Democracy in West Africa* (Paris: Sahel and West Africa Club, 2005), pp. 34–5

Center for Democratic Development, Ghana (CDD-Ghana), *Abuse of Incumbency and Administrative Resources in Ghana's Election, 2004* (Accra: CDD-Ghana, 2005)


Erdmann, G., Basedau, M. and Mehler, A. (eds), *Votes, Money and Violence: Political Parties and Elections in Sub-Saharan Africa* (Uppsala: Nordic Africa Institute, 2007)

Freedom House, *Freedom in the World Report, 2006* (Washington, DC: Freedom House, 2006)

Gyimah-Boadi, E., 'Political Parties, Elections and Patronage: Random Thoughts on Neo-Patrimonialism and African Democratisation', in G. Erdmann, M. Basedau and A. Mehler, (eds), *Votes, Money and Violence: Political Parties and Elections in Sub-Saharan Africa* (Uppsala: Nordic Africa Institute, 2007), p. 27

Ibrahim, Jibrin, *Nigeria Country Report based on Research and Dialogue with Political Parties* (Stockholm: International IDEA, 2006), available at <<http://www.idea.int/parties/loader.cfm?url=/commonspot/security/getfile.cfm&PageID=149>>

Karam, Azza (ed.), *Women in Parliament: Beyond Numbers* (Stockholm: International IDEA, 1998)



---

Nordlund, Per and Mohamed Salih, M. A., *Political Parties in Africa: Challenges for Sustained Multiparty Democracy* (Stockholm: International IDEA, 2007)

Reynolds, A., Reilly, B. and Ellis, A., *Electoral System Design: The New International IDEA Handbook* (Stockholm: International IDEA, 2005), available at <[http://www.idea.int/publications/esd/upload/ESD\\_full+with%20final%20changes%20inserted.pdf](http://www.idea.int/publications/esd/upload/ESD_full+with%20final%20changes%20inserted.pdf)>

*The Guardian*, 11 February 2007

*The Punch* (Lagos), 17/19 (20 June 2005), pp. 1–2

Transparency International, *Global Corruption Survey, 2005*

United Nations Development Programme (UNDP), *Human Development Report 2006* (Oxford: Oxford University Press, 2006)

United Nations Economic Commission for Africa (UNECA), *Africa Governance Report, 2005* (Addis Ababa: UNECA, 2005), pp. 34-35

Wiawe-Akenten, Charles, *Ghana: Country Report based on Research and Dialogue with Political Parties* (Stockholm: International IDEA, 2006), available at <<http://www.idea.int/parties/upload/Ghana%20laid%20out.pdf>>

---

## A propos de l'auteur

Le docteur Said Adejumobi est professeur associé de sciences politiques à l'université d'Etat de Lagos, à Lagos, au Nigeria et était jusqu'en juillet 2007 conseiller à la gouvernance à la Commission de la CEDEAO, à Abuja, Nigeria. Il a beaucoup écrit sur des questions telles que la gouvernance, la démocratisation, les élections, les droits de l'homme et la citoyenneté en Afrique, et a été consultant pour plusieurs organisations internationales sur ces questions. Parmi ses travaux, citons *Breaking Barriers, Creating New Hopes: Democracy Civil Society and Good Governance in Africa* (Trenton, N.J.: Africa World Press, 2002) et *The National Question in Nigeria: Comparative Perspectives* (Aldershot and Burlington, Vt: Ashgate, 2002). Les organisations pour lesquelles il a été consultant sont la Banque mondiale, à Washington, DC ; la commission économique des Nations unies pour l'Afrique (UNECA), à Addis Abeba, Ethiopie ; le Development Policy Management Forum (DPMF), à Addis Abeba, Ethiopie ; l'African Peer Review Mechanism, secrétariat nigérian, à Abuja (où il était conseiller technique au secrétariat) ; et la commission d'enquête Human Rights Violations Investigation Commission (HRVIC) qui a été mise en place par le gouvernement nigérian pour enquêter sur les violations des droits de l'homme dans le pays entre 1966 et 1999.



# A propos de International IDEA

## Qu'est-ce que International IDEA ?

International IDEA (Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale) est une organisation intergouvernementale qui soutient la démocratie dans le monde. Son objectif est de renforcer les institutions et les processus démocratiques. International IDEA agit comme un catalyseur pour construire la démocratie en apportant des ressources en savoir, des compétences et en servant de plate-forme pour débattre des questions liées à la démocratie. Il collabore avec les décideurs politiques, les pays donateurs, les organisations et agences de l'ONU, les organisations régionales et d'autres partenaires qui se sont engagés dans la construction de la démocratie.

## Que fait International IDEA ?

La construction de la démocratie est complexe et touche de nombreux domaines comme les constitutions, les systèmes électoraux, les partis politiques, accords législatifs, la magistrature, l'administration centrale et locale, les structures administratives formelles et traditionnelles. International IDEA embrasse toutes ces questions et offre à ceux qui sont dans un processus de démocratisation :

- De la documentation sous forme de manuels, de bases de données, de site Web et de réseaux d'experts ;
- Des propositions politiques en vue de provoquer le débat sur les questions de démocratie et l'action ;
- Une assistance à la réforme démocratique en réponse à des requêtes nationales spécifiques.

## Domaines

Les principaux domaines de compétence d'International IDEA sont :

- *Les processus d'élaboration de constitutions.* Un processus constitutionnel peut construire les fondations de la paix et du développement, ou semer les graines de conflits. International IDEA peut transmettre des connaissances et faire des propositions de politique pour l'élaboration d'une constitution réellement nationale qui évite les discriminations de genre et qui tente de prévenir les conflits, et qui répond effectivement aux priorités nationales.
- *Processus électoraux.* La conception et la gestion des élections ont un impact important sur le système politique au sens large. International IDEA cherche

---

à assurer l'organisation et l'indépendance des élections, à adapter les systèmes électoraux, et à instaurer la confiance populaire dans les processus électoraux.

- *Partis politiques.* Les partis politiques constituent le lien essentiel entre les électeurs et le gouvernement, cependant les sondages menés à travers le monde prouvent que les partis politiques jouissent d'un niveau de confiance assez bas. International IDEA analyse le fonctionnement des partis politiques, les fonds publics de ces derniers, leur gestion et les relations avec la population.
- *Démocratie et genre.* International IDEA considère que si les démocraties doivent être vraiment démocratiques, alors les femmes – qui constituent plus de la moitié de la population du monde – doivent être représentées sur un pied d'égalité avec les hommes. International IDEA met au point des ressources et des outils comparatifs conçus pour faire avancer la participation et la représentation des femmes dans la vie politique.
- *Evaluations de la démocratie.* La démocratisation est un processus national. *La méthodologie de l'Etat de la démocratie* de International IDEA permet aux gens d'évaluer leur propre démocratie au lieu de compter sur des indicateurs produits à l'étranger ou sur les classements des démocraties.

## **Où trouve-t-on International IDEA ?**

International IDEA travaille dans le monde entier. Il est basé à Stockholm, en Suède, et a des bureaux en Amérique latine, en Afrique et en Asie.

Une démocratie forte et durable dépend de l'existence de partis politiques opérationnels. Les partis politiques sont des acteurs essentiels dans la mise en commun de divers intérêts, dans le recrutement et la présentation des candidats, l'élaboration de propositions politiques variées donnant au peuple un choix. Dans une démocratie, il n'y a aucune alternative à la compétition ouverte entre les partis politiques lors des élections. Cependant, les partis politiques, partout dans le monde, sont en crise, souvent impopulaires et de plus en plus discrédités. En Afrique, les partis politiques sont confrontés à des défis semblables à ceux qui se posent ailleurs, défis qui sont en outre exacerbés par des problèmes politiques et de développement complexes.

La série de rapports d'International IDEA sur les partis politiques en Afrique est basée sur la recherche et le dialogue avec les partis dans trente pays africains. Elle est censée combler une sérieuse lacune dans la connaissance relative à l'environnement de régulation externe des partis politiques ; aux structures et à l'organisation interne des partis ; à la politique et à l'élaboration de programmes. Ces rapports donnent un aperçu unique des défis qui se posent au renforcement des partis politiques et des systèmes de parti dans le cadre de la consolidation et du développement démocratiques ; ils analysent les opportunités qui s'offrent également dans ces domaines.

## A propos de International IDEA

International IDEA (Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale) est une organisation intergouvernementale qui soutient la démocratie dans le monde. Son objectif est de renforcer les institutions et les processus démocratiques.

International IDEA agit comme un catalyseur pour construire la démocratie en apportant des ressources en savoir, des compétences et en servant de plate-forme pour débattre des questions de la démocratie. Il collabore avec les décideurs politiques, les pays donateurs, les organisations et agences de l'ONU, les organisations régionales et d'autres partenaires qui se sont engagés dans la construction de la démocratie.

Les principaux domaines de compétence d'International IDEA sont :

- Les processus d'élaboration de constitution
- Processus électoraux
- Partis politiques
- Démocratie et genre
- Evaluations de la démocratie

International IDEA travaille dans le monde entier. Il est basé à Stockholm, en Suède, et a des bureaux en Amérique latine, en Afrique et en Asie.